

DEPARTEMENT DE L'AISNE

Arrondissement de CHATEAU-THIERRY



République Française

PETR - UCCSA
UNION DES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES
DU SUD DE L'AISNE

Ferme du Ru Chailly - 02650 FOSSOY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 3 juillet 2024

**OBJET : MAISON DU TOURISME « LES PORTES DE LA CHAMPAGNE » : CONVENTION
D'OBJECTIFS 2024 - 2026**

L'an deux mil vingt-quatre, le 3 juillet à 19 h, dans la salle de réunion du PETR - UCCSA, Ferme du ru Chailly, les délégués du Comité Syndical du PETR - UCCSA légalement convoqués, se sont réunis,

Ce Comité Syndical fait suite à la séance du 10 avril 2024 à laquelle le quorum n'a pas été atteint,

Date de convocation le : 27 juin 2024

Délégués en exercice : 32

Présents (titulaires et suppléants) : 17 Pour : 10

Absents (titulaires) : 16 Contre : 0

Représentés (suppléants) : 1 Abstention : 0

Votants : 10

Communauté de Communes du Canton de Charly sur Marne :

Titulaires présents :

M. ADAM, Mme CLOBOURSE, M. DEVRON, Mme LOISEAU, M. PITTON TERRIEN,
Mme REGARD, M. VERLAGUET

Titulaires excusés :

Mme HOURDRY, Mme RIBOULOT, M. RIVAILLER.

Suppléant excusé :

M. CECCALDI.

Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry :

Titulaires présents :

M. BAILLEUL, M. EUGENE, Mme GABRIEL, M. GIRARDIN, M. HAQUET,
M. LAHOUATI, M. MANGIN, M. LOGEROT, M. POIX.

Titulaires excusés :

M. MOÏSE.

Suppléants présents :

Mme DELAMARRE.

Suppléant excusé :

M. LEDUC JL, M. TROUBLÉ.

Secrétaire de séance : Mme GABRIEL

**OBJET : MAISON DU TOURISME « LES PORTES DE LA CHAMPAGNE » :
CONVENTION D'OBJECTIFS 2024 - 2026**

Annexe 3 : Convention d'objectifs 2024 - 2026

Vu le code général des collectivités territoriales et le code du tourisme,

Vu l'arrêté préfectoral du 14 juin 2013 qui acte la compétence « Développement et promotion du tourisme »,

Vu la délibération du 12 juillet 2013 relative à la création de la Maison du Tourisme sous forme d'EPIC et à l'institution de la taxe de séjour au réel sur l'ensemble du territoire de l'UCCSA,

Vu les statuts de la Maison du Tourisme approuvés par la délibération du comité syndical du 12 juillet 2013, et modifié par délibération du 21 décembre 2016,

Vu la nécessité de réaliser une convention pluriannuelle d'objectifs qui reprend les missions confiées, les moyens octroyés ainsi que les engagements de chaque partie,

Le comité syndical, après en avoir délibéré approuve :

- les modalités inscrites dans la convention d'objectifs 2024 - 2026

Et autorise le Président à signer toutes les pièces relatives au dossier

Fait et délibéré en séance, les jour et an que dessus et ont signé les membres présents.

Secrétaire de séance,



Le Président,
Olivier DEVRON



PETR - UCCSA
UNION DES COMMUNAUTES DE COMMUNES
DU SUD DE L' AISNE
ferme du ru chailly
02650 FOSSOY
Tél. 03 23 71 68 60 Fax 03 23 71 53 53



Convention d'objectifs 2024-2026

Entre les soussignés :

Le PETR - UCCSA dont le siège social est situé Ferme du Ru Chailly, 02650 FOSSOY, représenté par son Président, Monsieur Olivier DEVRON, d'une part,

Et

La Maison du tourisme Les Portes De La Champagne, dont le siège social est situé 2 place des Etats-Unis, 02400 CHATEAU-THIERRY, représenté par son Président, Monsieur Dominique MOYSE, d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

PRÉAMBULE

Dans le cadre de l'exercice de ses compétences statutaires, le PETR - UCCSA a créé le 12 juillet 2013 un office de tourisme inter-communautaire dénommé « Maison du Tourisme du Sud de l'Aisne » sur le territoire de l'UCCSA, excepté la Communauté de communes de l'Ourcq et du Clignon, sous forme d'un établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC).

Suite à la création de la Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry au 1^{er} janvier 2017, l'ensemble du périmètre du PETR – UCCSA est couvert par l'intervention de la Maison du Tourisme.

La présente convention a pour objet de définir précisément les engagements réciproques du PETR - UCCSA et de la Maison du Tourisme pour la période 2024-2026.

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention définit :

- Les objectifs et les missions confiés à la Maison du Tourisme
- Les principes organisationnels et financiers régissant les relations entre le PETR - UCCSA et la Maison du Tourisme

Par la présente convention, la Maison du Tourisme Les Portes de la Champagne s'engage à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre un programme d'actions, en cohérence avec les orientations de politique publique du PETR – UCCSA afin de :

- Développer les retombées économiques du tourisme sur son territoire de compétences
- Optimiser le fonctionnement de la structure pour générer de l'autofinancement

La Maison du Tourisme Les Portes de la Champagne est le bras armé du PETR – UCCSA en matière de tourisme au service de la destination et du territoire. Dans ce cadre, le PETR - UCCSA lui reverse une subvention de fonctionnement annuelle versée par la Communauté d'Agglomération de la Région de Château Thierry (CARCT) et la Communauté de Communes du Canton de Charly-sur- Marne (C4) qui la composent.

De plus, le PETR – UCCSA a institué en 2013 la taxe de séjour sur son territoire. Cette taxe permet de financer des opérations de communication et de promotion du territoire afin d'améliorer les conditions d'accueil et d'orientation des touristes. L'objectif est d'augmenter la fréquentation touristique et l'attractivité du territoire.

Le PETR - UCCSA collecte auprès des hébergeurs la taxe de séjour et la reverse ensuite à la Maison du Tourisme et au Département de l'Aisne au titre de la taxe de séjour additionnelle.

ARTICLE 2 : MISSIONS DE L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL

L'Office de Tourisme est chargé, en vertu des statuts approuvés par la délibération du Comité syndical du PETR - UCCSA du 12/07/2013, et modifié par délibération du 21/12/2016 d'assurer les missions suivantes :

- Accueil et information des touristes ainsi que la promotion touristique du territoire
- Mise en œuvre de la politique inter- communautaire et des programmes de développement, notamment sur les projets de création de services ou d'installations touristiques, sportives et de loisirs.
- Commercialisation des biens et des prestations de services touristiques du territoire
- Contribution à coordonner les interventions des divers partenaires du développement touristique inter-communautaire.
- Consultation sur les projets tendant à la valorisation des atouts touristiques du territoire
- Sur demande du PETR-UCCSA, promotion des manifestations d'intérêt inter- communautaire.
- Consultation obligatoire sur les projets d'équipements collectifs touristiques

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

Dans le cadre des dispositions du code du tourisme et des missions énumérées dans les statuts de l'EPIC, la Maison du Tourisme s'engage à mettre en place les actions nécessaires à la réalisation des objectifs et axes de développement suivants :

1. Fonctionnement de l'Office de Tourisme Intercommunautaire

- A) Piloter la gouvernance de l'Office (gestion de l'EPIC, Comité de Direction, organigramme, gestion du temps de travail, etc ...) ;

2. Poursuivre la dynamique de reprise touristique et amplifier les retombées économiques pour le territoire et ses acteurs

- A) Formation des acteurs du tourisme
- B) Rendre la Maison du Tourisme incontournable
- C) Poursuivre le développement d'une stratégie commerciale adaptée
- D) Soutenir le développement de la filière œnotourisme
- E) Améliorer la qualité d'accueil

3. Promotion et Marketing de Destination

- A) Valoriser l'actualité événementielle et touristique aux Portes de la Champagne :
- B) Promotion interne au territoire en vue de créer des ambassadeurs
- C) Promotion des Portes de la Champagne auprès d'un public exogène
- D) Renouveler le catalogue de l'offre touristique territoriale pour s'adapter aux attentes des clientèles cibles
- E) Valoriser les producteurs et acteurs locaux
- F) Adapter les outils de médiation et de valorisation aux nouveaux modes de consommation
- G) Rendre toujours plus visible le territoire des Portes de la Champagne

4. Organisation territoriale, développer l'identité territoriale et son appropriation

- A) Observatoire des tendances locales
- B) Renforcement des clubs et de réseaux
- C) Créer un réseau d'ambassadeurs

5. Structurer et renforcer l'offre territoriale, la rendre cohérente

- A) Travailler en lien avec les locomotives touristiques
- B) Véloroute V52 (soumis à réalisation du projet)
- C) Expérimentation d'expérience d'itinérances douce à l'échelle intercommunale et intercommunautaire
- D) Travailler du développement d'une offre champagne emblématique
- E) Soutien aux projets de développement touristiques structurants
- F) Structuration de l'axe fluvial
- G) Soutenir les initiatives et interventions exogènes pertinentes sur le territoire

ARTICLE 3 : RELATIONS ENTRE LE PETR - UCCSA ET LA MAISON DU TOURISME

3.1 Engagements de la Maison du Tourisme

Conformément aux dispositions du code du tourisme, la Maison du Tourisme est tenue de soumettre pour approbation au comité syndical ses comptes et son budget. Par ailleurs, La Maison du Tourisme s'engage à produire et présenter chaque année un rapport d'activités de l'année écoulée – échéance au 01/06/N+1 ainsi que le plan d'actions pour l'année à venir – échéance 31/01/N0. Ces documents retracent l'emploi des fonds alloués pour l'exécution des obligations prévues dans la présente convention.

La Maison du Tourisme Les Portes de la Champagne s'engage également à communiquer au PETR - UCCSA toute information relative à son activité et à l'emploi des fonds attribués par le PETR - UCCSA, et transmettre à cette fin à première demande toute pièce justificative afférente.

Le PETR – UCCSA exerce en effet un contrôle sur la Maison du Tourisme concernant sa gestion comptable et administrative de par la :

- Participation des délégués du PETR – UCCSA aux organes de direction de la Maison du Tourisme
- Communication de toutes les pièces sollicitées par le PETR – UCCSA afin de s'assurer que l'organisation, les missions et les fonds versés correspondent à la convention d'objectifs
- Information permanente auprès des services et des élus du PETR – UCCSA
- Communication d'un rapport d'activités et des comptes transmis au PETR – UCCSA et ses EPCI
- Approbation au comité syndical de ses comptes et de son budget

3.2 Collaboration entre services

Pour la mise en œuvre de ses missions, la Maison du Tourisme travaillera en collaboration avec les services concernés du PETR - UCCSA.

Le PETR - UCCSA s'engage à fournir à la Maison du Tourisme toutes les informations et les appuis nécessaires à la bonne réalisation de ses missions.

La Maison du Tourisme s'engage à participer aux démarches et dispositifs de territoire mis en œuvre sur le Sud de l'Aisne (projet de territoire, contractualisations (LEADER ...)).

ARTICLE 4 : LOCAUX DE L'OFFICE DE TOURISME ET MATERIEL

Pour la réalisation de ces objectifs, la CARCT (Communauté d'Agglomération de la région de Château Thierry) met à disposition de la Maison du Tourisme à titre onéreux et par convention les locaux suivants :

- Les locaux de l'accueil et du back-office de la Maison du Tourisme, situés au 2, place des Etats Unis, 02400 Château Thierry.

ARTICLE 5 : DISPOSITIONS FINANCIERES

5.1 Financement de la Maison du Tourisme Les Portes de la Champagne

Au vu des missions d'intérêt général confiées à la Maison du Tourisme, le PETR – UCCSA via la CARCT (Communauté d'Agglomération de la Région de Château Thierry) ainsi que la C4 (Communauté de Communes du Canton de Charly-sur-Marne) verse une subvention annuelle au fonctionnement de l'EPIC. Cette somme est versée au PETR - UCCSA puis intégralement reversée à la Maison du Tourisme

Sous réserve, des engagements pris par la Maison du Tourisme sur l'ensemble des actions présentées et des validations lors du vote des budgets des EPCI, le PETR – UCCSA reversera à la Maison du Tourisme :

En 2024 : 413 000 €

En 2025 : 473 000 €

En 2026 : 533 000 €

Les montants indiqués pourront faire l'objet d'une révision en cours d'année et chaque année.

5.2 Reversement de la taxe de séjour

Dans le cadre de l'institution de la taxe de séjour, le PETR – UCCSA reverse le montant collecté à la Maison du Tourisme et au Département de l'Aisne en application des dispositions du code du tourisme.

La Maison du Tourisme accompagnera le PETR - UCCSA en assurant la mise à jour du fichier des hébergeurs du territoire, ainsi que de tout collaborateur chargé par son activité de collecter la taxe de séjour.

La Maison du Tourisme informera le PETR - UCCSA des prestataires enfreignant la réglementation en vigueur. Le PETR - UCCSA sera chargé des procédures de rappel à la loi et des procédures de taxation d'office.

ARTICLE 6 : DISPOSITIONS GÉNÉRALES

6.1 Durée de la convention

La présente convention est conclue à compter de sa signature jusqu'en 2026, période à l'issue de laquelle elle pourra être renouvelée par reconduction expresse.

La convention fera l'objet à l'issue de chaque année d'un examen approfondi, sur la base du rapport d'activité et des comptes. Des avenants à la convention pourront être réalisés afin d'adapter l'activité et les moyens de la Maison du Tourisme.

6.2 Avenant(s)

La présente convention pourra faire l'objet d'avenants. Ces documents devront obligatoirement être présentés au Comité de direction de la Maison du Tourisme ainsi qu'au comité Syndical du PETR - UCCSA.

6.3 Résiliation, Litiges

La présente convention pourra être résiliée à tout moment par chacune des parties par lettre recommandée avec accusé de réception respectant un préavis de six mois. En cas de difficultés d'interprétation ou d'exécution de la présente convention et de ses avenants, les parties s'engagent à rechercher un accord amiable.

Si un tel accord ne peut être trouvé, le litige sera porté devant les juridictions compétentes.

En 2 exemplaires originaux, à Fossoy, le xxx

Le Président du PETR – UCCSA

Le Président de la Maison du Tourisme
Les Portes De La Champagne

Olivier DEVRON

Dominique MOYSE

ANNEXE 1 - PLAN D' ACTIONS DETAILLE 2024-2026

1. Fonctionnement de l'Office de Tourisme Intercommunautaire

- A) Piloter la gouvernance de l'Office (gestion de l'EPIC, Comité de Direction, organigramme, gestion du temps de travail, etc.).

2. Poursuivre la dynamique de reprise touristique et amplifier les retombées économiques pour le territoire et ses acteurs

- A) Formation des acteurs du tourisme
- B) Rendre la Maison du Tourisme incontournable
- C) Poursuivre le développement d'une stratégie commerciale adaptée
- D) Soutenir le développement de la filière œnotourisme
- E) Améliorer la qualité d'accueil

3. Promotion et Marketing de Destination

- A) Valoriser l'actualité événementielle et touristique aux Portes de la Champagne :
- B) Promotion interne au territoire en vue de créer des ambassadeurs
- C) Promotion des Portes de la Champagne auprès d'un public exogène
- D) Renouveler le catalogue de l'offre touristique territoriale pour s'adapter aux attentes des clientèles cibles
- E) Valoriser les producteurs et acteurs locaux
- F) Adapter les outils de médiation et de valorisation aux nouveaux modes de consommation
- G) Rendre toujours plus visible le territoire des Portes de la Champagne

4. Organisation territoriale, développer l'identité territoriale et son appropriation

- A) Observatoire des tendances locales
- B) Renforcement des clubs et de réseaux
- C) Créer un réseau d'ambassadeurs

5. Structurer et renforcer l'offre territoriale, la rendre cohérente

- A) Travailler en lien avec les locomotives touristiques
- B) Véloroute V52 (soumis à réalisation du projet)
- C) Expérimentation d'expérience d'itinérances douce à l'échelle intercommunale et intercommunautaire
- D) Travailler du développement d'une offre champagne emblématique
- E) Soutien aux projets de développement touristiques structurants
- F) Structuration de l'axe fluvial
- G) Soutenir les initiatives et interventions exogènes pertinentes sur le territoire

1) FONCTIONNEMENT DE L'OFFICE DE TOURISME INTER-COMMUNAUTAIRE

La structure doit poursuivre sa progression et se doter d'une organisation fonctionnelle au regard des missions qui lui sont confiées. Pour cela, la Maison du Tourisme organisera ses services opérationnels et ses services de gestion.

A) Piloter la gouvernance de l'Office (gestion de l'EPIC, Comité de Direction, organigramme, gestion du temps de travail, etc ...)

2) POURSUIVRE LA DYNAMIQUE DE REPRISE TOURISTIQUE ET AMPLIFIER LES RETOMBÉES ECONOMIQUES POUR LE TERRITOIRE ET SES ACTEURS

B) Formation des acteurs du tourisme

- Poursuite des ateliers thématiques
- Mise en place de conférences et de temps de formation/information
- Mise en place de rendez-vous individuels avec les acteurs
- Accompagnement et qualification de l'accueil chez les partenaires

C) Rendre la Maison du Tourisme incontournable

- Créer un programme d'animations annuelles dédié
- Valoriser ce calendrier auprès des touristes, mais aussi des acteurs économiques, politiques et culturels du territoire.
- Quantifier et qualifier avec précision les flux touristiques

D) Poursuivre le développement d'une stratégie commerciale adaptée

- Mettre en place une formation pour les membres du service commercialisation de la Maison du Tourisme
- Instituer une méthodologie de travail et de prospection commerciale précise
- Développer un plan d'action
- Suivre les retombées commerciales pour la structure et pour ses partenaires impliqués
- Développement de nouveaux marchés cibles

E) Soutenir le développement de la filière œnotourisme

- Poursuivre le travail de conseil et d'appui au développement des acteurs œnotouristiques locaux
- Travailler avec les partenaires institutionnels territoriaux et extra-territoriaux
- Encourager les actions de soutien et les collaborations extra-territoriales sur la thématique
- Poursuivre les travaux d'intégration et de prise de parole dans les institutions nationales
- Défendre le territoire des Portes de la Champagne
- Participer à l'élaboration d'un plan d'action Oenotourisme avec l'ADT Aisne pour concrétiser le vœu départemental de valorisation de la filière champagne
- Poser les jalons d'une « tour Eiffel » touristique autour de la route touristique du champagne et travailler à convaincre les décideurs locaux de cette opportunité.

F) Améliorer la qualité d'accueil

- Analyser l'offre de services disponibles
- Sensibiliser les professionnels du tourisme à l'accueil des clientèles cibles

- Appuyer et former les acteurs locaux autour du message d'une destination unique aux multiples facettes, source de sa richesse
- Mettre en place les services perçus comme absents ou à renforcer dans une démarche multi partenariale.
- Renforcer les services touristiques aux portes d'entrées du territoire après les avoir identifiés
- Privilégier la création d'hébergements adaptés sur les tronçons présentant une

3) PROMOTION ET MARKETING DE DESTINATION :

A) Valoriser l'actualité événementielle et touristique aux Portes de la Champagne :

- Mettre en place des animations en lien avec les actualités du territoire, mais également les actualités nationales
- Promouvoir les temps forts du territoire en interne et les faire rayonner vers les publics exogènes
- Soutenir les initiatives locales et les événements à vocations touristiques par un travail de conseil et d'ingénierie

B) Promotion interne au territoire en vue de créer des ambassadeurs

- Mener des actions de promotion endogène (promotion intra-territoriale pour développement du sentiment d'appartenance)
- Création de pôles promotionnels chez les pros du tourisme, formation et information des acteurs touristiques et économique au sujet de l'actualité territoriale
- Actions auprès des publics éloignés afin de les sensibiliser aux richesses des Portes de la Champagne :

C) Promotion des Portes de la Champagne auprès d'un public exogène :

- Élaboration d'un plan de communication et de promotion annuel regroupant les différentes opérations
 - o Campagnes promotionnelles annuelles
 - o Promotion commerciale exogène (workshops + salons)
 - o Appui sur la presse locale, régionale et nationale
 - o Accueils presse
 - o Insertions presse payantes
 - o Campagnes rémunérées sur les réseaux sociaux
 - o Référencement payant (SEA)
 - o Collaborations avec les institutions du territoire pour des opérations de promotion communes afin d'éviter les doublons
- Réflexion autour d'un récit touristique de territoire pour rendre les messages plus percutants.

D) Renouveler le catalogue de l'offre touristique territoriale pour s'adapter aux attentes des clientèles cibles

- Refonte dans un programme unique de l'intégralité des actions d'animation de la Maison du Tourisme
- Diminution du nombre de visites guidées par an
- Développement de nouveaux produits de médiation :
- Réflexion podcasts pour visite enfants / jeu de piste famille à Château-Thierry : l'histoire dont vous êtes le héros ?

E) Valoriser les producteurs et acteurs locaux

- Vente de produits locaux sous réserve de sa faisabilité
- Valorisation des producteurs

- Refonte des brochures de produits locaux avec une réactualisation des données
- Valorisation des artisans et producteurs du territoire sur les canaux promotionnels de la structure
- Mise en avant de producteurs à l'occasion d'ateliers dégustation/découverte
- Réflexion autour de la mise en place d'un rallye gourmand valorisant l'histoire et les talents culinaires de la destination.

F) Adapter les outils de médiation et de valorisation aux nouveaux modes de consommation

- Numérisation de la route touristique du champagne, visibilité de la destination au cœur de l'appellation champagne
- Application de découverte de l'appellation champagne par la mobilité douce
- Réseaux sociaux
- Supports de médiations novateurs
- Appui sur les nouvelles technologies pour gagner en notoriété, par le biais de canaux totalement innovants.
- Accompagner les professionnels du tourisme dans la réalisation de leurs projets en ce sens.

G) Rendre toujours plus visible le territoire des Portes de la Champagne

- Maintenir l'intensité des opérations de promotion et de communication à toutes les échelles
- Maintenir le ciblage précis en fonction du profilage des visiteurs recherchés afin d'optimiser les ressources
- Coconstruire des offres avec des produits locomotives de la région (Cité Internationale de la Langue Française, entre autres.)
- Travailler sur les nouveaux axes d'entrée sur le territoire

4) ORGANISATION TERRITORIALE, DEVELOPPER L'IDENTITE TERRITORIALE ET SON APPROPRIATION

A) Observatoire des tendances locales

- Poursuivre la récolte des données
- Intégrer ces données, annuellement dans une matrice dédiée, observer et analyser ses évolutions

B) Renforcement des clubs et de réseaux

- Réunion de bilan de saison
- Une newsletter hebdomadaire à destination des professionnels pour les informer des animations qu'ils peuvent proposer à leurs clients
- Organisation de 2 Éductours annuels à destination des professionnels du territoire
- Généralisation des kits d'accueillants (voir supra)
- Mettre en place un club d'ambassadeurs de la destination

C) Créer un réseau d'ambassadeurs

- Intégrer durablement la logique touristique aux opérations de Marketing territorial pilotées par les institutions
- Mutualiser les ressources dans le cadre de campagnes et d'opérations promotionnelles
- Développer des goodies dédiés, qui ont du sens
- Travailler auprès des publics éloignés afin de les sensibiliser aux richesses de leur territoire (voir supra)
- Valoriser les filières courtes auprès des habitants (voir supra)
- Travailler avec les publics scolaires autour d'un projet de valorisation
- Continuer le travail auprès des centres de vacances et en lien avec les activités périscolaires

- Porter une attention particulière aux activités jeune public ans le cadre de l'élaboration du programme d'animations de la Maison du Tourisme

5) STRUCTURER ET RENFORCER L'OFFRE TERRITORIALE, LA RENDRE COHERENTE :

A) Travailler en lien avec les locomotives touristiques

- Renforcer les liens avec les Offices de Tourisme partenaires
- Distribuer de la documentation touristique sur les sites concernés
- Travailler sur les axes de pénétration de la destination touristique
- Conventionner commercialement avec les partenaires (Office de Tourisme).
- Mobiliser le territoire autour de thématiques complémentaires à l'offre promue par la cité internationale de la langue française, entre autres
- Intégrer cette offre d'appel aux supports promotionnels de la MDT ainsi qu'aux rédactionnels web pour remonter via référencement naturel
- Valoriser le patrimoine littéraire du territoire

B) Véloroute V52 (soumis à réalisation du projet)

- Anticiper des points d'entrée et des grappes d'activité potentielles
- Faciliter l'implantation d'activités en lien avec l'activité cyclo touristique et les itinérances douces
- Faire le lien avec le groupe de travail mobilité à hauteur de l'appellation champagne et le plan vélo à l'étude à l'échelle de la CARCT

C) Expérimentation d'expérience d'itinérances douce à l'échelle intercommunale et intercommunautaire

- Structurer la réflexion en matière de transport et mobilités touristiques sur le territoire.
- Faciliter la circulation et le rayonnement des clientèles touristiques à l'échelle du territoire.
- Optimiser la circulation des véhicules motorisés et favoriser le déplacement des clientèles "sans voiture" afin de concrétiser l'enjeu de tourisme durable mis en avant par la destination.

D) Travailler du développement d'une offre champagne emblématique

- Conseil à la diversification de l'offre en accord avec le positionnement du territoire auprès de l'intégralité du réseau
- Harmonisation des offres avec le positionnement territorial et les offres structurantes des Portes de la Champagne (V52, Route touristique du champagne, etc.)
- Poursuite des actions de fédération et de promotion du réseau
- Poursuivre les actions menées dans le cadre du réseau œnotourisme
- Veiller à la qualité de l'offre en garantissant une offre Vignoble et Découverte qualifiée
- S'appuyer sur l'initiative départementale fléchant l'Oenotourisme comme axe prioritaire pour structurer la filière de manière cohérente.

E) Soutien aux projets de développement touristiques structurants

- Travailler en lien avec les collectivités à la signalétique directionnelle
- Travailler sur les affichages urbains
- Épauler les collectivités dans le développement de leurs projets structurants (circuits touristiques, Itinérances physiques ou numériques, hébergements, etc.)
- Soutien aux recherches de financements (LEADER / PRIT /, etc.)
- Accompagner le développement de l'itinérance douce dans le vignoble (oenorandos, itinéraires vélos...)

- œnotourisme : soutenir les initiatives de développement œnotouristique sur le territoire (hébergement, développement de l'offre pérenne et événementielle)

F) Structuration de l'axe fluvial

- Développer les actions visant au développement de la filière fluvestre sur le territoire
 - o Activités nautiques
 - o Réappropriation de la rivière
- Rendre pertinent la thématique fluviale pour travailler au renforcement de l'axe est-ouest autour du Fluvial, de la V52
- Identifier les lieux et activités
- Développer des offres et des activités intra-territoriales, mais aussi en collaboration avec les collectivités partageant cette thématique

G) Soutenir les initiatives et interventions exogènes pertinentes sur le territoire

- Faciliter les prises de contacts, de décision et les mises en relations entre les acteurs pour participer activement au développement touristique de la destination et au renforcement des points faibles de la structure touristique de la destination.

DEPARTEMENT DE L'AISNE

Arrondissement de CHATEAU-THIERRY



République Française

PETR-UCCSA
UNION DES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES
DU SUD DE L'AISNE

Ferme du Ru Chailly - 02650 FOSSOY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 3 juillet 2024

OBJET : ELECTION DU PREMIER VICE-PRESIDENT

L'an deux mil vingt-quatre, le 3 juillet à 19 h, dans la salle de réunion du PETR - UCCSA, Ferme du ru Chailly, les délégués du Comité Syndical du PETR - UCCSA légalement convoqués, se sont réunis,

Date de convocation le : 27 juin 2024

Délégués en exercice : 32

Présents (titulaires et suppléants) : 17 Pour : 17

Absents (titulaires) : 16 Contre : 0

Représentés (suppléants) : 1 Abstention : 0

Votants : 17

Communauté de Communes du Canton de Charly sur Marne :

Titulaires présents :

M. ADAM, Mme CLOBOURSE, M. DEVRON, Mme LOISEAU, M. PITTON TERRIEN,
Mme REGARD, M. VERLAGUET

Titulaires excusés :

Mme HOURDRY, Mme RIBOULOT, M. RIVAILLER.

Suppléant excusé :

M. CECCALDI.

Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry :

Titulaires présents :

M. BAILLEUL, M. EUGENE, Mme GABRIEL, M. GIRARDIN, M. HAQUET,
M. LAHOUATI, M. MANGIN, M. LOGEROT, M. POIX.

Titulaire excusé :

M. MOÏSE.

Suppléant présent :

Mme DELAMARRE.

Suppléant excusés :

M. LEDUC JL, M. TROUBLÉ.

Secrétaire de séance : Mme GABRIEL

OBJET : ELECTION DU PREMIER VICE-PRESIDENT

Vu le code général des collectivités territoriales notamment les articles L. 5711-1, L. 5211-1, L. 2122-15 et L. 5211-2 du CGCT,

Vu la délibération du 10 septembre 2020 relative à la détermination du nombre de vice-présidents et des autres membres du bureau syndical,

Vu l'élection de Monsieur Etienne HAY le 10 septembre 2020 en tant que premier vice-président,

Vu la notification de la Sous-Préfecture du 12 juin 2024, reçue par mail le 13 juin 2024, acceptant la démission de Monsieur Etienne HAY,

Vu le changement de gouvernance de la CARCT,

Vu la délibération de la CARCT du 26 juin 2024 concernant la désignation de ses représentants au PETR – UCCSA,

Vu l'article L. 2122-7-2 du CGCT qui précise "Quand il y a lieu, en cas de vacance, de désigner un nouvel adjoint, le conseil municipal peut décider qu'il occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant.",

Le comité syndical, après en avoir délibéré :

- approuve que le vice-président élu conservera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élu qui occupait précédemment le poste

Il est ensuite procédé à l'élection du premier vice-président sous la présidence d'Olivier DEVRON,

Vu les résultats du scrutin,

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 17

Bulletins blancs, nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 17

MAJORITE ABSOLUE : 17

DEUXIEME TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 17

Bulletins blancs, nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 17

MAJORITE ABSOLUE : 17

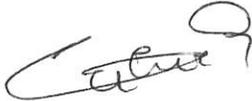
A obtenu : Monsieur Sylvain LOGEROT : dix-sept voix : 17

Vu le procès-verbal de l'élection,

Monsieur Sylvain LOGEROT, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé premier vice-président et a été immédiatement installé.

Fait et délibéré en séance, les jour et an que dessus et ont signé les membres présents.

Secrétaire de séance,



Le Président,
Olivier DEVRON



PETR - UCCSA
UNION DES COMMUNAUTES DE COMMUNES
DU SUD DE L' AISNE
ferme du ru chailly
02850 FOSSOY
Tél. 03 29 71 53 53 Fax 03 29 71 53 53

DEPARTEMENT DE L' AISNE

Arrondissement de CHATEAU-THIERRY



République Française

PETR - UCCSA
UNION DES COMMUNAUTES DE COMMUNES
DU SUD DE L' AISNE

Ferme du Ru Chailly - 02650 FOSSOY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 3 juillet 2024

OBJET : ELECTION DU CINQUIEME VICE-PRESIDENT

L'an deux mil vingt-quatre, le 3 juillet à 19 h, dans la salle de réunion du PETR - UCCSA, Ferme du ru Chailly, les délégués du Comité Syndical du PETR - UCCSA légalement convoqués, se sont réunis,

Date de convocation le : 27 juin 2024

Délégués en exercice : 32

Présents (titulaires et suppléants) : 17 Pour : 17

Absents (titulaires) : 16 Contre : 0

Représentés (suppléants) : 1 Abstention : 0

Votants : 17

Communauté de Communes du Canton de Charly sur Marne :

Titulaires présents :

M. ADAM, Mme CLOBOURSE, M. DEVRON, Mme LOISEAU, M. PITTON TERRIEN,
Mme REGARD, M. VERLAGUET

Titulaires excusés :

Mme HOURDRY, Mme RIBOULOT, M. RIVAILLER.

Suppléant excusé :

M. CECCALDI.

Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry :

Titulaires présents :

M. BAILLEUL, M. EUGENE, Mme GABRIEL, M. GIRARDIN, M. HAQUET,
M. LAHOUATI, M. MANGIN, M. LOGEROT, M. POIX.

Titulaire excusé :

M. MOÏSE.

Suppléant présent :

Mme DELAMARRE.

Suppléant excusés :

M. LEDUC JL, M. TROUBLÉ.

Secrétaire de séance : Mme GABRIEL

OBJET : ELECTION DU CINQUIEME VICE-PRESIDENT

Vu le code général des collectivités territoriales notamment les articles L. 5711-1, L. 5211-1, L. 2122-15 et L. 5211-2 du CGCT,

Vu la délibération du 10 septembre 2020 relative à la détermination du nombre de vice-présidents et des autres membres du bureau syndical,

Vu l'élection de Monsieur Sébastien EUGENE le 10 septembre 2020 en tant que cinquième vice-président,

Vu la notification de la Sous-Préfecture du 5 juin 2024, reçue par mail le 11 juin 2024, acceptant la démission de Monsieur Sébastien EUGENE,

Vu le changement de gouvernance de la CARCT,

Vu la délibération de la CARCT du 26 juin 2024 concernant la désignation de ses représentants au PETR – UCCSA,

Vu l'article L. 2122-7-2 du CGCT qui précise "Quand il y a lieu, en cas de vacance, de désigner un nouvel adjoint, le conseil municipal peut décider qu'il occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant.",

Le comité syndical, après en avoir délibéré :

- approuve que le vice-président élu conservera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élu qui occupait précédemment le poste

Il est ensuite procédé à l'élection du cinquième vice-président sous la présidence d'Olivier DEVRON,

Vu les résultats du scrutin,

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 17

Bulletins blancs, nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 17

MAJORITE ABSOLUE : 17

DEUXIEME TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 17

Bulletins blancs, nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 17

MAJORITE ABSOLUE : 17

A obtenu : Monsieur Eric MANGIN: dix-sept voix : 17

Vu le procès-verbal de l'élection,

Monsieur Eric MANGIN, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé cinquième vice-président et a été immédiatement installé.

Fait et délibéré en séance, les jour et an que dessus et ont signé les membres présents.

Secrétaire de séance,



Le Président,
Olivier DEVRON



PETR - UCCSA
UNION DES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES
DU SUD DE L' AISNE
ferme du ru chailly
02650 FOSSOY
Tél. 03 23 71 00 00 Fax 03 23 71 53 53

DEPARTEMENT DE L' AISNE

Arrondissement de CHATEAU-THIERRY



République Française

PETR - UCCSA
UNION DES COMMUNAUTES DE COMMUNES
DU SUD DE L' AISNE

Ferme du Ru Chailly - 02650 FOSSOY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 3 juillet 2024

OBJET : ELECTION DU SEPTIEME VICE-PRESIDENT

L'an deux mil vingt-quatre, le 3 juillet à 19 h, dans la salle de réunion du PETR - UCCSA, Ferme du ru Chailly, les délégués du Comité Syndical du PETR - UCCSA légalement convoqués, se sont réunis,

Date de convocation le : 27 juin 2024

Délégués en exercice : 32

Présents (titulaires et suppléants) : 17 Pour : 17

Absents (titulaires) : 16 Contre : 0

Représentés (suppléants) : 1 Abstention : 0

Votants : 17

Communauté de Communes du Canton de Charly sur Marne :

Titulaires présents :

M. ADAM, Mme CLOBOURSE, M. DEVRON, Mme LOISEAU, M. PITTON TERRIEN,
Mme REGARD, M. VERLAGUET

Titulaires excusés :

Mme HOURDRY, Mme RIBOULOT, M. RIVAILLER.

Suppléant excusé :

M. CECCALDI.

Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry :

Titulaires présents :

M. BAILLEUL, M. EUGENE, Mme GABRIEL, M. GIRARDIN, M. HAQUET,
M. LAHOUATI, M. MANGIN, M. LOGEROT, M. POIX.

Titulaire excusé :

M. MOÏSE.

Suppléant présent :

Mme DELAMARRE.

Suppléant excusés :

M. LEDUC JL, M. TROUBLÉ.

Secrétaire de séance : Mme GABRIEL

OBJET : ELECTION DU SEPTIEME VICE-PRESIDENT

Vu le code général des collectivités territoriales notamment les articles L. 5711-1, L. 5211-1 et L. 5211-2 du CGCT,

Vu la délibération du 10 septembre 2020 relative à la détermination du nombre de vice-présidents et des autres membres du bureau syndical,

Vu l'élection de Monsieur Jordane BEAUCHARD le 10 septembre 2020 en tant que septième vice-président,

Vu le changement de gouvernance de la CARCT,

Vu la délibération de la CARCT du 26 juin 2024 concernant la désignation de ses représentants au PETR – UCCSA,

Vu l'article L. 2122-7-2 du CGCT qui précise "Quand il y a lieu, en cas de vacance, de désigner un nouvel adjoint, le conseil municipal peut décider qu'il occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant.",

Le comité syndical, après en avoir délibéré :

- approuve que le vice-président élu conservera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élu qui occupait précédemment le poste

Il est ensuite procédé à l'élection du cinquième vice-président sous la présidence d'Olivier DEVRON,

Vu les résultats du scrutin,

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 17

Bulletins blancs, nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 17

MAJORITE ABSOLUE : 17

DEUXIEME TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 17

Bulletins blancs, nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 17

MAJORITE ABSOLUE : 17

A obtenu : Monsieur Jérôme HAQUET: dix-sept voix : 17

Vu le procès-verbal de l'élection,

Monsieur Jérôme HAQUET, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé septième vice-président et a été immédiatement installé.

Fait et délibéré en séance, les jour et an que dessus et ont signé les membres présents.

Secrétaire de séance,



Le Président,
Olivier DEVRON



PETR - UCCSA
UNION DES COMMUNAUTES DE COMMUNES
DU SUD DE L' AISNE
ferme du ru chally
02650 FOSSOY
Tél. 03 23 71 68 60 Fax 03 23 71 53 53

DEPARTEMENT DE L'AISNE

Arrondissement de CHATEAU-THIERRY



République Française

PETR - UCCSA
UNION DES COMMUNAUTES DE COMMUNES
DU SUD DE L'AISNE

Ferme du Ru Chailly - 02650 FOSSOY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 3 juillet 2024

OBJET : ELECTION DES MEMBRES DU BUREAU SYNDICAL

L'an deux mil vingt-quatre, le 3 juillet à 19 h, dans la salle de réunion du PETR - UCCSA, Ferme du ru Chailly, les délégués du Comité Syndical du PETR - UCCSA légalement convoqués, se sont réunis,

Date de convocation le : 27 juin 2024

Délégués en exercice : 32

Présents (titulaires et suppléants) : 17 Pour : 17

Absents (titulaires) : 16 Contre : 0

Représentés (suppléants) : 1 Abstention : 0

Votants : 17

Communauté de Communes du Canton de Charly sur Marne :

Titulaires présents :

M. ADAM, Mme CLOBOURSE, M. DEVRON, Mme LOISEAU, M. PITTON TERRIEN,
Mme REGARD, M. VERLAGUET

Titulaires excusés :

Mme HOURDRY, Mme RIBOULOT, M. RIVAILLER.

Suppléant excusé :

M. CECCALDI.

Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry :

Titulaires présents :

M. BAILLEUL, M. EUGENE, Mme GABRIEL, M. GIRARDIN, M. HAQUET,
M. LAHOUATI, M. MANGIN, M. LOGEROT, M. POIX.

Titulaire excusé :

M. MOÏSE.

Suppléant présent :

Mme DELAMARRE.

Suppléant excusés :

M. LEDUC JL, M. TROUBLÉ.

Secrétaire de séance : Mme GABRIEL

OBJET : ELECTION DES MEMBRES DU BUREAU SYNDICAL

Le Président précise que le bureau est composé de 16 délégués.

Suite à l'élection des vices présidents, ceux-ci étant membres du bureau syndical, il s'agit de compléter le bureau par l'élection de 8 délégués complémentaires.

Comme l'élection du Président, celle des vice-présidents et des membres du bureau s'effectue au scrutin secret et à la majorité absolue (pour les deux premiers tours, et à la majorité relative en cas de troisième tour).

L'élection des membres du bureau se fait « *un par un* »,

Vu les articles L. 5711-1, L. 5211-1, L. 2122-7-1 CGCT,

Vu le règlement intérieur approuvé le 25 juin 2020 portant à 16 le nombre des membres du bureau,

Vu la délibération du 10 septembre 2020 relative à la détermination du nombre de vice-présidents et des autres membres du bureau syndical,

Vu le changement de gouvernance de la CARCT,

Vu l'élection des vice-président(e)s du PETR - UCCSA en date du 3 juillet 2024,

Il a été procédé à l'élection des membres du bureau sous la présidence d'Olivier DEVRON,

Vu les résultats du scrutin,

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 17

Bulletins blancs, nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 17

MAJORITE ABSOLUE : 17

A obtenu : Monsieur Sylvain LOGEROT : dix-sept voix : 17

Vu le procès-verbal de l'élection,

Monsieur Sylvain LOGEROT a obtenu la majorité absolue, a été proclamé membre du bureau et a été immédiatement installé.

DEUXIEME TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 17

Bulletins blancs, nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 17

MAJORITE ABSOLUE : 17

A obtenu : Monsieur Eric MANGIN : dix-sept voix : 17

Vu le procès-verbal de l'élection,

Monsieur Eric MANGIN a obtenu la majorité absolue, a été proclamé membre du bureau et a été immédiatement installé.

TROISIEME TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 17

Bulletins blancs, nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 17

MAJORITE ABSOLUE : 17

A obtenu : Monsieur Jérôme HAQUET : dix-sept voix : 17

Vu le procès-verbal de l'élection,

Monsieur Jérôme HAQUET a obtenu la majorité absolue, a été proclamé membre du bureau et a été immédiatement installé.

QUATRIEME TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 17

Bulletins blancs, nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 17

MAJORITE ABSOLUE : 17

A obtenu : Madame Madeleine GABRIEL : dix-sept voix : 17

Vu le procès-verbal de l'élection,

Madame Madeleine GABRIEL a obtenu la majorité absolue, a été proclamé membre du bureau et a été immédiatement installé.

CINQUIEME TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 17

Bulletins blancs, nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 17

MAJORITE ABSOLUE : 17

A obtenu : Monsieur Bruno LAHOUATI : dix-sept voix : 17

Vu le procès-verbal de l'élection,

Monsieur Bruno LAHOUATI a obtenu la majorité absolue, a été proclamé membre du bureau et a été immédiatement installé.

SIXIEME TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 17

Bulletins blancs, nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 17

MAJORITE ABSOLUE : 17

A obtenu : Monsieur Hervé LEDUC : dix-sept voix : 17

Vu le procès-verbal de l'élection,

Monsieur Hervé LEDUC a obtenu la majorité absolue, a été proclamé membre du bureau et a été immédiatement installé.

SEPTIEME TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 17

Bulletins blancs, nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 17

MAJORITE ABSOLUE : 17

A obtenu : Monsieur Dominique MOÏSE : dix-sept voix : 17

Vu le procès-verbal de l'élection,

Monsieur Dominique MOÏSE a obtenu la majorité absolue, a été proclamé membre du bureau et a été immédiatement installé.

HUITIEME TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats ci-après :

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 17

Bulletins blancs, nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 17

MAJORITE ABSOLUE : 17

A obtenu : Madame Martine OLIVIER : dix-sept voix : 17

Vu le procès-verbal de l'élection,

Madame Martine OLIVIER a obtenu la majorité absolue, a été proclamé membre du bureau et a été immédiatement installé.

Vu le procès-verbal de l'élection,

Le comité syndical proclame membres du Bureau syndical :

- Mesdames, Messieurs les vice-présidents élus
- Les délégués suivants qui ont obtenu la majorité absolue :

Communauté d'Agglomération de Château-Thierry :

Titulaires :

Monsieur Sylvain LOGEROT

Monsieur Eric MANGIN

Madame Madeleine GABRIEL

Monsieur Jérôme HAQUET

Monsieur Bruno LAHOUATI

Monsieur Hervé LEDUC

Monsieur Dominique MOYSE

Madame Martine OLIVIER

Fait et délibéré en séance, les jour et an que dessus et ont signé les membres présents.

Secrétaire de séance,



Le Président,
Olivier DEVRON



PETR - UCCSA
UNION DES COMMUNAUTES DE COMMUNES
DU SUD DE L' AISNE
ferme du ru chailly
02650 FOSSOY
Tél. 03 23 71 68 60 Fax 03 23 71 53 53

DEPARTEMENT DE L'AISNE

Arrondissement de CHATEAU-THIERRY



République Française

PETR - UCCSA
UNION DES COMMUNAUTES DE COMMUNES
DU SUD DE L'AISNE

Ferme du Ru Chailly - 02650 FOSSOY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 3 juillet 2024

OBJET : RAPPORT D'ACTIVITES 2023

L'an deux mil vingt-quatre, le 3 juillet à 19 h, dans la salle de réunion du PETR - UCCSA, Ferme du ru Chailly, les délégués du Comité Syndical du PETR - UCCSA légalement convoqués, se sont réunis,

Date de convocation le : 27 juin 2024

Délégués en exercice : 32

Présents (titulaires et suppléants) : 17 Pour : 17

Absents (titulaires) : 16 Contre : 0

Représentés (suppléants) : 1 Abstention : 0

Votants : 17

Communauté de Communes du Canton de Charly sur Marne :

Titulaires présents :

M. ADAM, Mme CLOBOURSE, M. DEVRON, Mme LOISEAU, M. PITTON TERRIEN,
Mme REGARD, M. VERLAGUET

Titulaires excusés :

Mme HOURDRY, Mme RIBOULOT, M. RIVAILLER.

Suppléant excusé :

M. CECCALDI.

Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry :

Titulaires présents :

M. BAILLEUL, M. EUGENE, Mme GABRIEL, M. GIRARDIN, M. HAQUET,
M. LAHOUATI, M. MANGIN, M. LOGEROT, M. POIX.

Titulaire excusé :

M. MOÏSE.

Suppléant présent :

Mme DELAMARRE.

Suppléant excusés :

M. LEDUC JL, M. TROUBLÉ.

Secrétaire de séance : Mme GABRIEL

OBJET : RAPPORT D'ACTIVITES 2023

Annexe 10 : Rapport d'activités 2023

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5711-1 et L. 5211-39,

Le Président propose la présentation du rapport d'activités pour l'année 2023,

Ce dernier sera adressé à la communauté d'agglomération de Château-Thierry et à la communauté de communes de Charly-sur-Marne qui devront le présenter à leur assemblée délibérante,

Le présent rapport sera disponible sur le site internet du PETR - UCCSA,

Le comité syndical prend acte du rapport d'activités 2023

Fait et délibéré en séance, les jour et an que dessus et ont signé les membres présents.

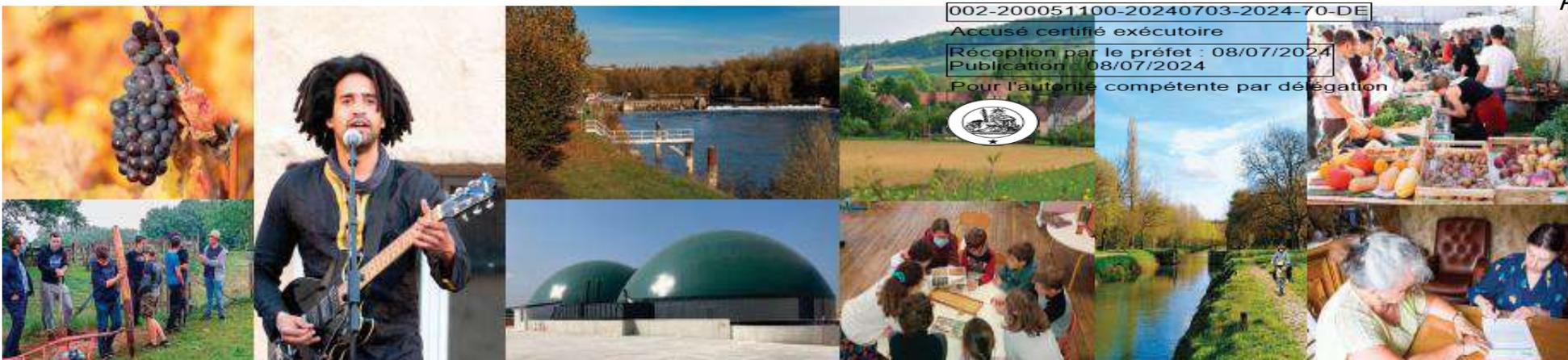
Secrétaire de séance,



Le Président,
Olivier DEVRON



PETR - UCCSA
UNION DES COMMUNAUTES DE COMMUNES
DU SUD DE L' AISNE
ferme du ru chailly
02650 FOSSOY
Tél. 03 23 71 68 60 Fax 03 23 71 53 53



RAPPORT D'ACTIVITES

Année 2023



Ferme du ru Chailly - 02650 FOSSOY Tél. 03 23 71 68 60 • accueil@uccsa.fr

Périmètre d'intervention



Depuis le 1^{er} janvier 2017, le PETR - UCCSA - UCCSA compte 2 EPCI :

- Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry
- Communauté de Communes du Canton de Charly-sur-Marne

En 2023, 108 communes sont présentes sur le territoire du PETR - UCCSA-UCCSA pour 71 206 habitants (RGP 2021).

C'est quoi le PETR - UCCSA ?

Le **Pôle d'Équilibre Territorial et Rural - Union des Communautés de Communes du Sud de l'Aisne** regroupe la Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry (CARCT) et la Communauté de Communes du Canton de Charly sur Mame (C4). Il compte ainsi 108 communes et 71 849 habitants. Le PETR - UCCSA s'inscrit sur un espace cohérent où les collectivités définissent, ensemble, le développement qui leur convient, selon des besoins et des intérêts communs.

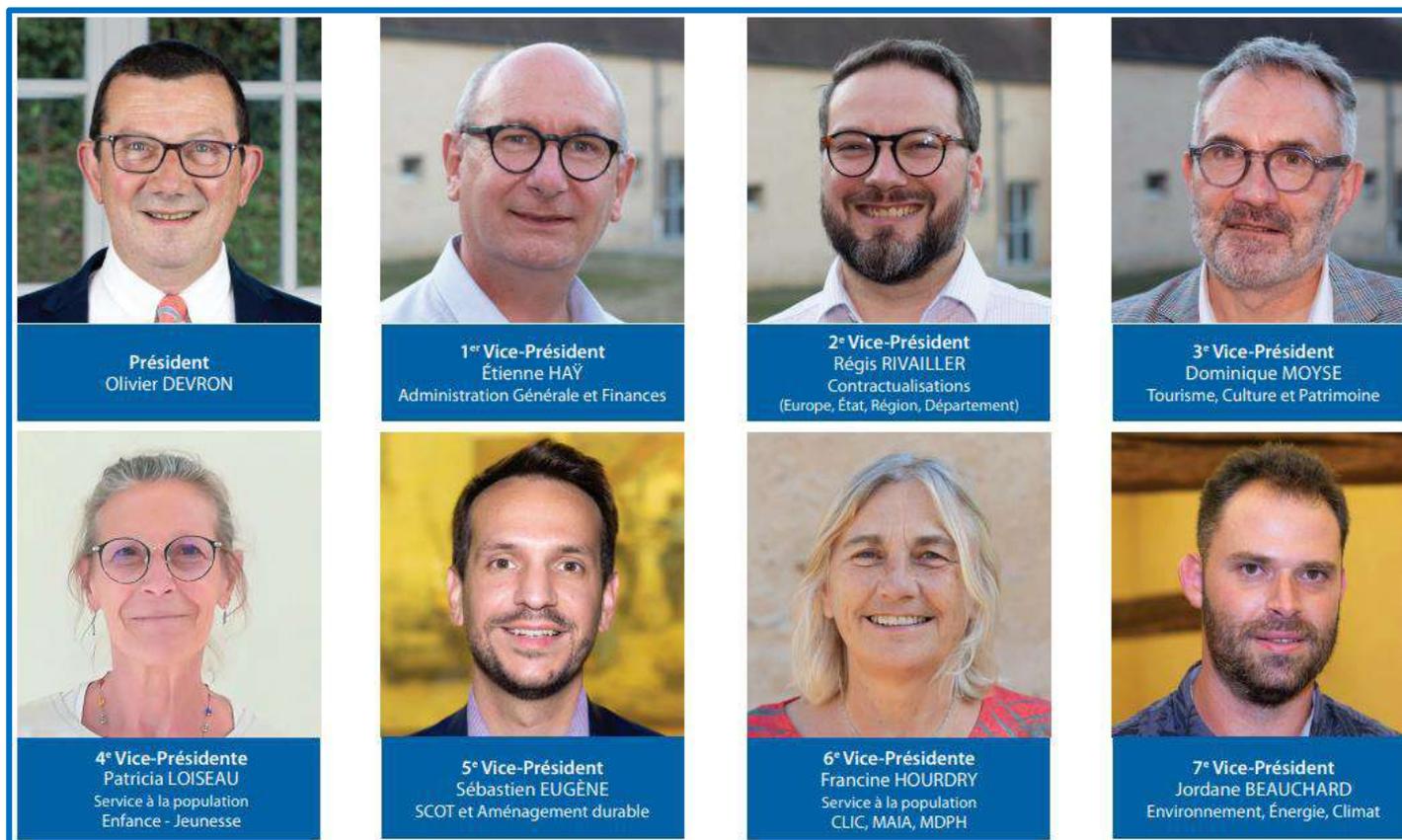
LE FONCTIONNEMENT DU PETR - UCCSA-UCCSA

LES ORGANES DELIBERANTS / POLITIQUES

Les EPCI sont représentés au sein de deux instances qui disposent chacune de rôles précis :

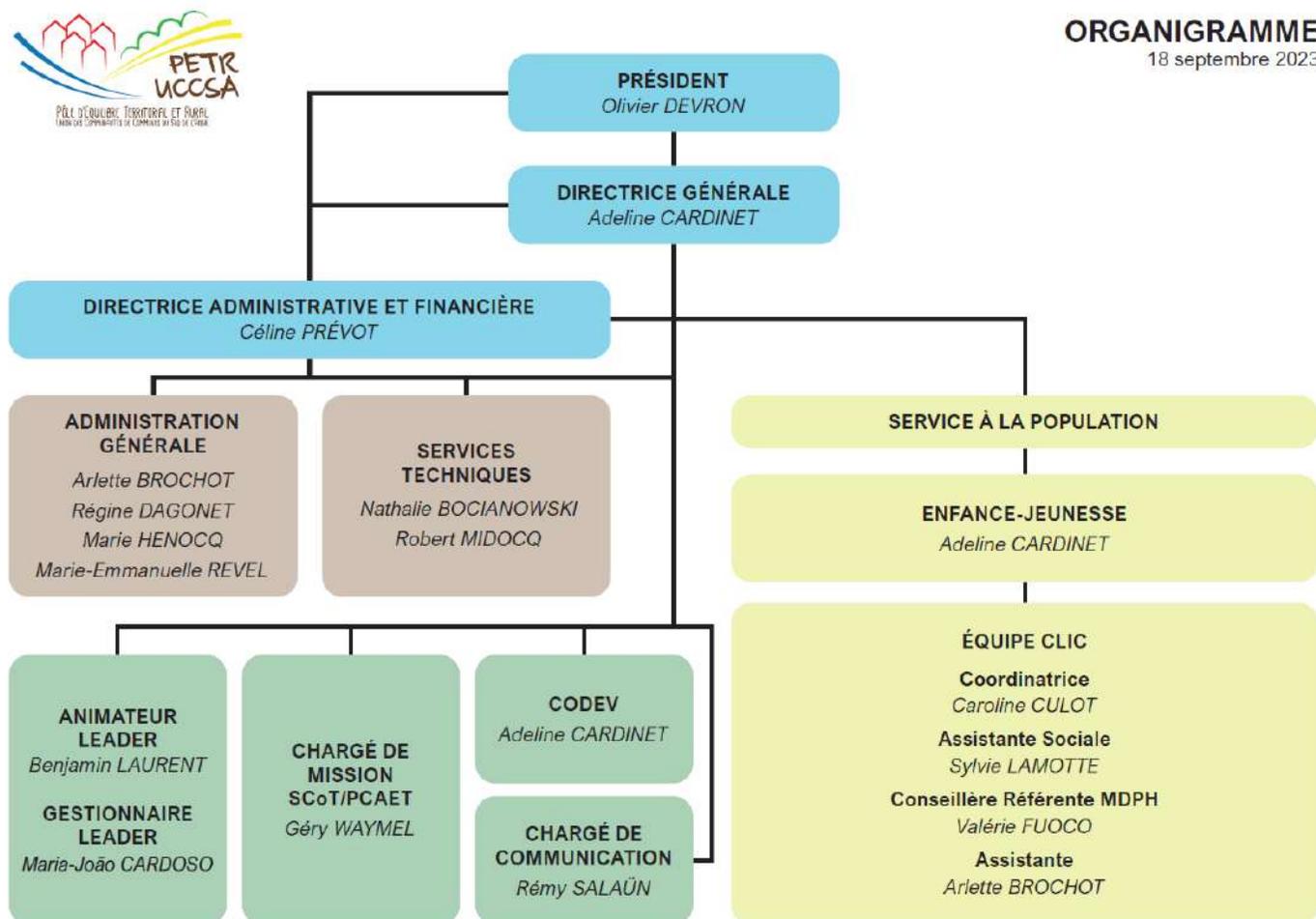
- Le Comité Syndical 32 délégués (délibération du comité syndical du 5 octobre 2017) : 9 réunions en 2023
Les membres ont été désignés au sein des structures délibérantes des EPCI : L'équité des voix est respectée entre chaque EPCI .
Le Comité Syndical désigne le Président et les membres du bureau ; il débat et délibère sur les projets et l'avenir du territoire ; il vote le budget.
- Le Bureau Syndical 16 membres (délibération du comité syndical du 25 juin 2020) : 8 réunions en 2023
Le Bureau syndical est composé (délibération du 10 septembre 2020) : du Président, des 7 vice-présidents et de 8 délégués syndicaux titulaires.

Il met en application les orientations débattues en Comité Syndical et engage les actions ; il gère les affaires courantes de la structure.



LES SERVICES

Le PETR - UCCSA œuvre pour le développement durable du territoire, dans les domaines : économique, social et environnemental. Une équipe de techniciens contribue à la réalisation des projets du territoire, par la concertation et la coordination, du pilotage de projets à la réalisation d'études ou d'expertises. **Au 31 décembre 2023 : 14 agents – 12,18 ETP et un agent est mis à disposition à 0.5 ETP.**



AMENAGEMENT DURABLE

SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE

La mise en œuvre du SCoT du Sud de l'Aisne se poursuit puisque le PETR - UCCSA est associé à l'élaboration du PLUiH de la Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry.

Par ailleurs, un avis a été rendu sur le projet d'installation photovoltaïque au sol dans le cadre du projet de mise en compatibilité du PLU de Lucy Le Bocage.

Le SCoT est un outil de planification qui aborde des sujets importants de notre quotidien : les logements, les équipements de loisirs, les espaces naturels, le développement économique ... et il doit s'adapter aux évolutions qui lui sont imposées. Aussi, de nombreux travaux ont été nécessaires afin de suivre les évolutions de la loi Climat – Résilience. Le PETR - UCCSA est désormais en attente de la modification du SRADDET des Hauts-de-France pour pouvoir adapter le SCoT au ZAN (Zéro Artificialisation Nette).

CANDIDATURE A LA NOUVELLE PHASE DU PROGRAMME TERRITOIRES D'INDUSTRIE (2023-2027)

Auparavant situé sur le périmètre de la Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry, le dispositif « Territoires d'Industrie » s'étend dorénavant sur l'ensemble du Sud de l'Aisne avec la Communauté de Communes du Canton de Charly sur Marne.

Ce programme s'inscrit dans une stratégie de l'Etat de reconquête industrielle.

Il rassemble les pouvoirs publics et les industriels pour concentrer les moyens d'actionS et apporter des solutions aux besoins identifiés.

Le PETR - UCCSA s'efforce ainsi de développer son tissu industriel en renforçant les entreprises existantes, en attirant de nouvelles activités et en œuvrant pour une économie plus durable. Une approche globale et transversale est déclinée dans un plan d'actions qui comprend : la réhabilitation des friches industrielles, le développement de l'éducation professionnelle, la création d'une offre immobilière pour les jeunes professionnels, la création d'outils collaboratifs comme des achats groupés, la mobilité ou le développement de la production ou de la consommation d'énergies renouvelables.

La candidature s'articule pleinement avec les autres démarches menées sur le territoire : le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE), Rev 3 (3ème révolution industrielle), le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), le Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) et le Service Public de l'Emploi Local.



ENVIRONNEMENT

PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL DU SUD DE L' AISNE - PCAET

Face aux évolutions climatiques et à la nécessité de se réappropriier notre énergie pour réduire notre dépendance, le Sud de l'Aisne souhaite poursuivre collectivement une transition vers un développement plus soutenable.

En 2023, Le PETR - UCCSA a mobilisé les acteurs du territoire pour l'élaboration du Plan Climat Air Énergie Territorial du Sud de l'Aisne. Cette concertation approfondie a permis de construire une stratégie et débiter un plan d'actions qui répondront aux enjeux locaux :

Réduire les émissions de gaz à effet de serre • Tendre vers une indépendance aux énergies fossiles • Préserver la ressource en eau • Protéger et restaurer les espaces naturels • Adapter les activités économiques, l'agriculture et la viticulture aux conséquences du réchauffement climatique

15 réunions d'information et de concertation ont lieu pour permettre au PETR - UCCSA de recueillir les contributions des différents acteurs du territoire (en plus d'un questionnaire diffusé sur internet).



En 2024, le plan d'actions se finalisera et l'adoption du PCAET sera proposée. Notre ambition est d'encourager un développement juste et équilibré, protéger notre environnement et la biodiversité, permettre à chacun de s'épanouir et de mieux vivre, ensemble.

ENFANCE - JEUNESSE

Le PETR - UCCSA favorise la qualification et la montée en compétences des professionnels de la petite enfance et de la jeunesse en proposant plusieurs formations de proximité.

Le PETR - UCCSA a donc poursuivi sa politique de formation à l'animation et à la direction des accueils de loisirs du territoire, en partenariat avec la CAF et la MSA et la Convention Territoriale Globale.

Des temps de travail ont permis d'exprimer des besoins communs afin d'adapter les enjeux territoriaux aux projets de formations proposés par les organismes de formation.

En 2023 :

- 28 stagiaires ont été formés au BAFA base
- 27 stagiaires ont été formés au BAFA approfondissement
- 27 agents ont été formés aux premiers secours - PSC1



PERSONNES AGEES ET PERSONNES EN SITUATION D'HANDICAP

LE CLIC DU SUD DE L' AISNE (CENTRE LOCAL D'INFORMATION ET DE COORDINATION GERONTOLOGIQUE)

Piloté par le Département de l'Aisne, le CLIC du Sud de l'Aisne informe, conseille et accompagne les personnes à partir de 60 ans et leurs proches afin d'améliorer leur quotidien à domicile, en proposant des solutions adaptées à leur situation. Cet accompagnement individuel et gratuit permet de répondre aux interrogations sur la perte d'autonomie, le maintien à domicile, les dispositifs existants, les droits des usagers, la constitution du dossier de demande APA, d'action sociale auprès des caisses de retraite, de Complémentaire Santé Solidaire et aide dans l'élaboration et le suivi des dossiers.

L'équipe du CLIC est composée d'une coordinatrice, d'une assistante sociale, d'une conseillère et d'une assistante administrative.

Le CLIC du Sud de l'Aisne a répondu à **1 281 demandes** en 2023 (soit une augmentation de plus de 16% par rapport à 2022).

831 personnes ont été accompagnées contre 678 en 2022 soit une hausse d'environ 22%. Parmi ces personnes, 445 nous ont sollicité pour la première fois (contre 337 en 2022). La moyenne d'âge du public CLIC est d'environ 79 ans.

Nombre total de personnes aidées par le CLIC dans l'année					
Secteur	< 60 ans	60 - 74 ans	75 -89 ans	+ 90 ans	Total
CC Charly-sur-Marne	1	31	52	17	101
CARCT	4	207	311	115	637
Hors secteur	0	1	1	0	2
Villers Cotterets	0	7	4	5	16
Sous Total	5	246	368	137	756
Sans renseignement	75				75
Total					831

Catégories de besoins principaux	2023
Allocation Personnalisée d'Autonomie	350
Aide au maintien à domicile	347
Aide administrative	298
Appréciation de la nature des besoins	272

Origine du dossier	2023
La personne concernée	409
Famille	501
Entourage (hors famille)	
Professionnels	272
dont équipe d'évaluation APA	37
dont élus	13
Médecin traitant	4
Sans renseignement	45
TOTAL	1281

CLIC du Sud de l'Aisne
 4 av. Pierre et Marie Curie
 02400 Château-Thierry
 03 23 82 78 00
 clic@uccsa.fr



PERSONNES EN SITUATION D'HANDICAP

LA MAISON DEPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPEES (MDPH)

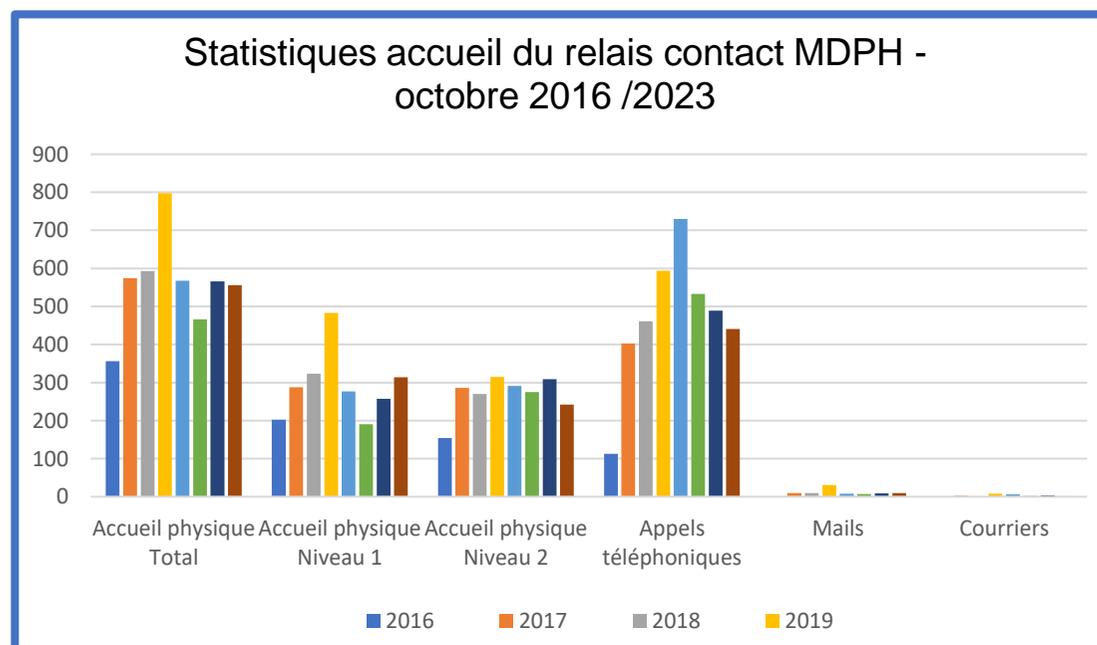
Depuis septembre 2016, le PETR - UCCSA a conventionné avec le Conseil Départemental pour que le CLIC réalise les permanences de la MDPH dans les locaux Pierre et Marie Curie à Château-Thierry.

Cette antenne est un lieu d'accueil, d'information et d'orientation destiné à faciliter les démarches des personnes handicapées (adultes et enfants) et de leurs proches.

Elle aide dans la constitution de dossier de demande : • Demande de cartes d'invalidité, de priorité, de stationnement ; • Demande de prestation de compensation ; • Demande d'Allocation aux Adultes Handicapés ; • Demande relative au travail, à l'emploi et l'orientation professionnelle...

Une permanence pour accompagner les personnes en situation de handicap a lieu sur rendez-vous une journée par semaine
Le relais contact MDPH a accueilli et **accompagné 556 personnes** (314 lors des créneaux d'accueil au public et 242 sur rendez-vous) et 441 appels téléphoniques

	2023
Accueil physique Total	556
Accueil physique Niveau 1	314
Accueil physique Niveau 2	242
Appels téléphoniques	441
Mails	10
Courriers	1



LE PROGRAMME LEADER- LIAISON ENTRE LES ACTIONS DE DEVELOPPEMENT DE L'ECONOMIE RURALE

FIN DE PROGRAMMATION 2014 – 2022

La programmation LEADER 2014 - 2020, devenue 2014 - 2022, s'est en réalité pleinement achevée en 2023 avec la fin de réalisation de l'ensemble des projets financés. Au service du territoire, l'équipe technique LEADER a accompagné les différents porteurs de projets, dans l'aboutissement de leurs actions et dans la bonne réception des fonds européens. 13 visites sur place ont été organisées, ce qui signifie qu'un quart des projets financés sur la programmation 2014 – 2022 ont été achevés cette année.

Fiche action	Objectifs	Nombre projets	Montant des projets	Montant LEADER programmés	
FA 1 : Développement et renforcement de filières locales	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Renforcer les productions, développer les filières courtes ▪ Permettre un meilleur positionnement des acteurs dans le tissu économique local ▪ Maintenir et créer de l'emploi sur le territoire 	9	1 355 046,33 €	455 737,08 €	25,32%
FA 2 : Implication, responsabilisation et information à la population	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Informer et responsabiliser les citoyens, en leur permettant d'être des acteurs et des ambassadeurs ▪ Impliquer les citoyens dans le processus de développement pour qu'ils s'approprient le territoire 	7	217 089,09 €	159 931,88 €	8,89%
FA 3 : Soutien à une économie de tourisme basée sur les ressources identitaires du Sud de l'Aisne	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Soutenir le tourisme local et mettre en avant les richesses et le patrimoine naturel, culturel et historique ▪ Favoriser les retombées économiques locales par une augmentation de l'activité touristique 	20	1 943 779,94 €	847 308,57 €	47,07%
FA 4 : Coopération		1	11 667,93 €	9 334,34 €	0,52%
FA 6 : Animation du GAL		5	425 850,90 €	327 688,13 €	18,20%
Total		42	3 953 434,19 €	1 800 000,00€	100 %



NOUVELLE PROGRAMMATION 2023 – 2027

En parallèle de la clôture de la programmation précédente, le territoire du Sud de l'Aisne s'est organisé cette année pour préparer le renouvellement 2023 – 2027. Depuis le 13 avril, le territoire est officiellement engagé dans la nouvelle programmation, et le Comité de Programmation, constitué d'acteurs privés et publics du territoire, a entamé les travaux nécessaires au lancement opérationnel du programme.

Tout au long de l'année, de nombreux contacts ont été pris, afin de répondre aux attentes d'une programmation qui s'annonce plus courte. L'objectif est de poursuivre le maillage territorial des projets LEADER, en insistant sur l'adaptation du territoire aux nouveaux enjeux économiques et écologiques, mais également de densifier les coopérations réalisées avec les territoires voisins ou plus éloignés.

Plusieurs rencontres institutionnelles LEADER ont eu lieu et surtout **50 rendez-vous** avec des porteurs réalisés pour faire émerger de nouveaux projets.

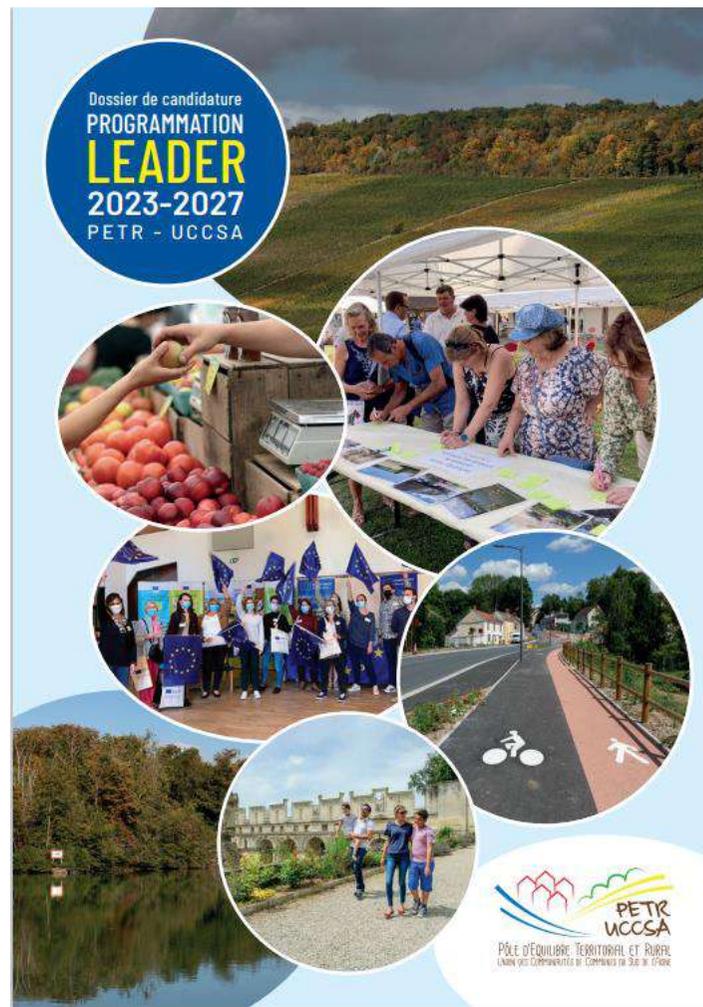


La stratégie du Sud de l'Aisne :

« Accompagner l'adaptation et les transitions du territoire en s'appuyant sur ses ressources locales pour un avenir attractif et durable »

5 fiches actions pour y répondre :

- Soutien à la transition énergétique et à la préservation des ressources naturelles par la voie de la sobriété
- Accompagnement de la mutation de l'économie productive et de la dynamisation de l'économie de proximité
- Aide à la transition agricole et à l'accès à une alimentation saine, équilibrée et locale
- Appui à la promotion des offres et des filières touristiques et culturelles
- Coopération



LE FESTIVAL MUSIQUE EN OMOIS - FMO

Musique en Omois est un festival de musiques actuelles itinérant sur le Sud de l'Aisne. Tout au long de l'été, chaque vendredi, le festival s'installe sur le territoire pour y accueillir un public fidèle et chaleureux. Partager la vie des habitants qui ont beaucoup de plaisir à accueillir le public et mettre en lumière leur village, redécouvrir ses voisins, se donner rendez-vous entre amis ... mais aussi profiter de la qualité artistique et de la diversité des styles musicaux ceux sont les points forts du festival qui ont permis sa réussite et son développement.

En effet, il est à noter un équilibre entre artistes émergents et artistes de scène confirmés, musiciens locaux et internationaux, qui ravit les amateurs de musique, les plus aguerris et le public de tout âge.

Date	Lieu	Artistes	Fréquentation
Vendredi 30 juin	Courmont (en partenariat avec Cierges)	The Two - Etienne Détré - Carotte Quantique – Compani Oui Ni Non	900
Vendredi 7 juillet	Condé en Brie	Maya Kamaty – En'Mayaz – Compani Oui Ni Non	1200
Jeudi 13 juillet	Château-Thierry	La Ganga Calé – Going Forward Compani Oui ni Non	3500 à 4000
Vendredi 21 juillet	Courtemont-Varennnes	Mystically – Ramon Tapul – Compagnie Nomad Nomad	1000
Vendredi 28 juillet	Pavant	No Money Kids – Shape – Compani Oui Ni Non – Bric à Brac Orchestra	300
Vendredi 4 août	Brécý	Radio Byzance – Yack – Joolsy – Compani Oui Ni Non	1200
			8 500 personnes

www.musique-en-omois.com

FESTIVAL MUSIQUE EN OMOIS 2023

FMO

CONCERTS GRATUITS

30/06 COURMONT en partenariat avec CIERGES

07/07 CONDÉ EN BRIE

13/07 CHÂTEAU-THIERRY avec FEU D'ARTIFICE

21/07 COURTEMONT VARENNES

28/07 PAVANT

04/08 COINCY

WWW.MUSIQUE-EN-OMOIS.COM

**THE TWO • MAYA KAMATY • LA GANGA CALÉ
MYSTICALLY • NO MONEY KIDS • RADIO BYZANCE**

Etienne Détré • En'Mayaz • Shape • Yack • Joolsy • Going Forward • Ramon Tapul
Carotte Quantique • Compa'Ni Oui Ni Non • Bric à Brac Orchestra • Boom Machine ...





Des actions culturelles complémentaires

Comme chaque année plusieurs actions culturelles ont lieu au cours du festival :

- La tenue d'un stand de sensibilisation aux risques auditifs et aux conduites à risque tenu par le C.I.D.J,
- Une rencontre d'un groupe de jeunes, le club ado accompagné par la CARCT,
- Une rencontre multigénérationnelle avec un mini concert à la maison de retraite de Condé en Brie, où les enfants de l'école assistaient également.
- Un atelier théâtre avec la compagnie Ni Oui Ni Oui à Condé en Brie également, avec des enfants de l'école
- Un atelier bricolage d'un mur à musique à Pavant, avec peu de participants à cause de la météo du jour
- Un atelier découverte de la loopstation avec Yack et une douzaine d'enfants de Coincy



Le festival c'est aussi :

Une action participative : toute l'année, les représentants des villages sont associés à la coconstruction du festival : écoute et choix des groupes musicaux, organisation sur le site (date, modalités d'accueil, buvette, restauration, parking, sécurité ...), communication...

Entre 30 et 40 bénévoles de chaque village participent au bon déroulé du festival.

Une implication auprès du jeune public avec des spectacles dédiés, l'organisation d'un temps d'échanges avec les accueils de loisirs pour présenter les métiers artistiques et techniques.

Une attention portée auprès des personnes en situation d'handicap avec notamment la programmation du chansigne par « 10 doigts en cavale » sur un concert. Cette action permet de faciliter l'accès aux publics sourds et malentendants grâce à la traduction en direct des chansons.

Une sensibilisation sur différentes thématiques : les risques auditifs, les dangers de l'alcool au volant (Centre information jeunesse - CIJ), l'environnement (assainissement écologique)

La mise en place de navettes en transports collectifs sur chaque date (partenariat avec Keolis et la CARCT)

Une incitation à l'achat local et à la promotion des circuits courts (buvette, restauration, planches apéritives)

AUTRES MISSIONS

TOURISME FERROVIAIRE DE LA BRIE CHAMPENOISE A L'OMOIS - TFBCO

Le PETR - UCCSA accompagne et participe au développement du Tourisme Ferroviaire de la Brie Champenoise à l'Omois. Il attribue une subvention de 5 000€.

L'association propose une circulation du public sur la ligne ferroviaire entre Artonges et Montmirail.

Bilan 2023 des circulations du Picasso : du 28 mai au 1^{er} octobre : 19 dimanches soit 44 circulations et 10 trains privatisés le samedi. Total de 1584 passagers

COMMUNICATION

Différents supports de communication sont reconduits. Ils devront permettre de communiquer auprès des collectivités et des habitants afin de mieux connaître le PETR - UCCSA et ses missions.

LOCATIONS DE SALLES ET DE CHAMBRES (RESERVEES AUX PROFESSIONNELS, COLLECTIVITES ET ASSOCIATIONS)

La Ferme du ru Chailly héberge les bureaux du siège du PETR - UCCSA.

Cet ancien corps de ferme de 2200 m² permet d'organiser différentes manifestations, il propose :

- 2 salles de réception (plus de 100 personnes),
- 3 salles de réunion (environ 30 personnes),
- 1 cuisine professionnelle entièrement équipée
- un hébergement de 17 chambres adaptées à différents besoins : des chambres doubles et collectives pour une capacité de 68 lits.

FORMATIONS

La Fondation des Apprentis d'Auteuil : Dans le but de répondre aux besoins des entreprises du territoire en personnes formées nous avons accueilli une formation encadrée par Les Apprentis d'Auteuil.

La menace d'une fermeture du CFA de Château-Thierry : Une annonce a été réalisée en octobre 2023, par la CMA des Hauts-de-France concernant un plan de restructuration, suite aux contraintes budgétaires imposées par l'Etat. C'est donc la menace d'une fermeture du CFA de Château Thierry qui est en jeu. Les élus se sont mobilisés en faveur d'un travail collaboratif afin d'identifier et de prioriser les besoins en formation en matière d'artisanat sur le Sud de l'Aisne pour augmenter la fréquentation du CFA. L'objectif est de pérenniser son activité afin de permettre aux plus jeunes de poursuivre leurs études et leur implantation sur le bassin de vie.



FINANCES

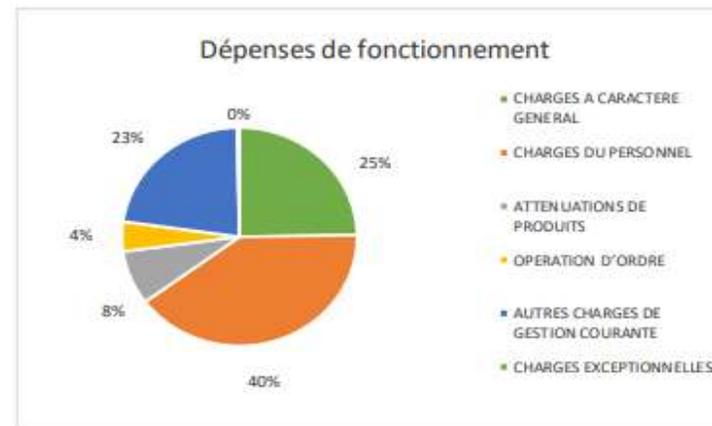
COMPTE ADMINISTRATIF 2023

	DEPENSES	RECETTES	TOTAL
Réalisations de l'exercice			
Section de Fonctionnement	1 483 320,42 €	1 414 857,23 €	- 68 463,19 €
Section d'Investissement	37 144,72 €	65 500,02 €	28 355,30 €
Total	1 520 465,14 €	1 480 357,25 €	- 40 107,89 €
Reports de l'exercice N - 1			
Section de Fonctionnement		227 939,04 €	227 939,04 €
Section d'Investissement		40 790,99 €	40 790,99 €
Total report N - 1			+ 268 730,03 €
Résultat d'exécution			+ 228 622,14 €
Reste à réaliser en Investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL CUMULE	1 520 465,14 €	1 749 087,28 €	+ 228 622,14 €

SECTION
DE
FONCTIONNEMENT

Dépenses

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		CA 2023
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	363 937,08 €
012	CHARGES DU PERSONNEL	596 262,31 €
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	119 068,38 €
042	OPERATION D'ORDRE	65 500,02 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	333 683,67 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	4 868,96 €
TOTAL		1 483 320,42 €



Recettes

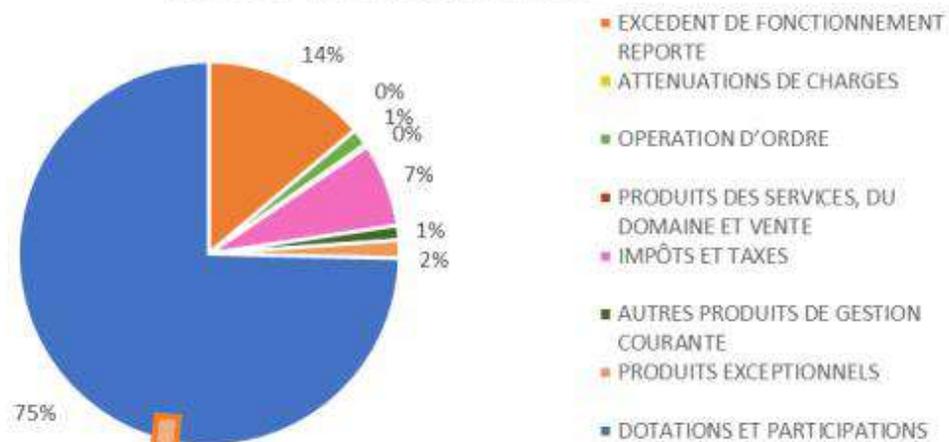
RECETTES DE FONCTIONNEMENT		CA 2023	Part des recettes
002	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	227 939,04 €	13,88 %
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 225 804,23 €	74,62 %
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	408,88 €	0,02 %
042	OPERATION D'ORDRE	23 885,92 €	1,45 %
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTE	3 804,31 €	0,23 %
73	IMPÔTS ET TAXES	115 906,58 €	7,06 %
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	20 073,85 €	1,22 %
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	24 973,46 €	1,52 %
TOTAL		1 642 796,27 €	100 %

Details des dotations et participations

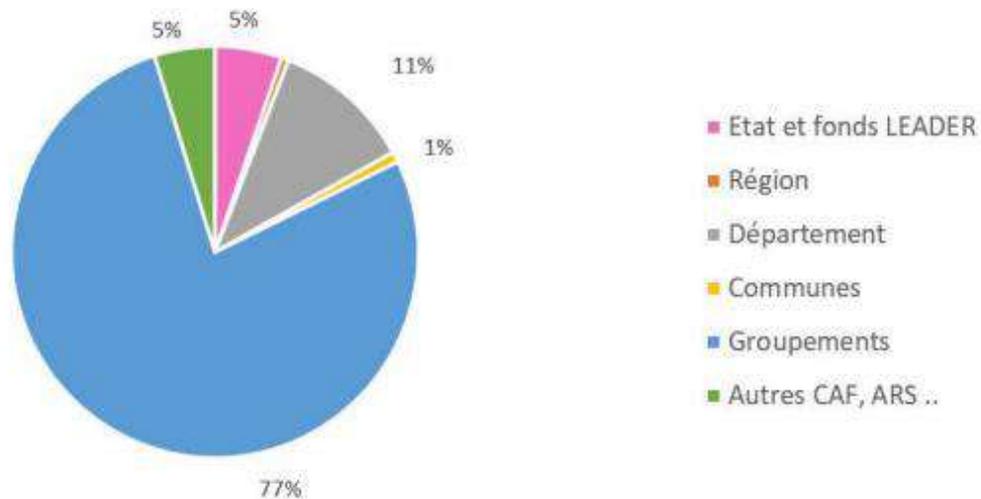
	Details	Part des dotations et participations
	Etat et fonds LEADER	65 278 € / 5,33 %
	Région	7 000€ / 0,57 %
	Département	135 630€ / 11,06 %
	Communes	9 833€ / 0,80 %
	Groupements	949 145€ / 77,43 %
	dont cotisations PETR-UCCSA	572 472€
	dont cotisations Maison du Tourisme	313 000 €
	Autres CAF, ARS ..	58 917 € / 4.81 %

SECTION
DE
FONCTIONNEMENT

Recettes de fonctionnement



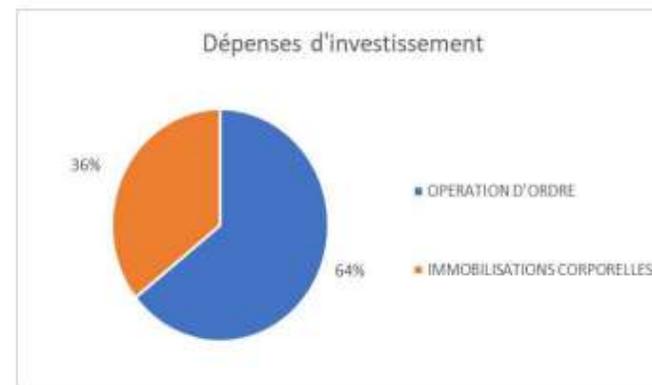
Détails des dotations et participations



SECTION
D'
INVESTISSEMENT

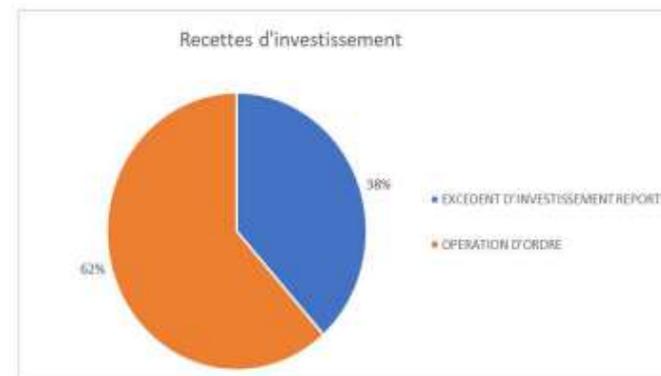
Dépenses

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		CA 2023
040	OPERATION D'ORDRE	23 885,92 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	13 258,80 €
TOTAL		37 144,72 €



Recettes

RECETTES D'INVESTISSEMENT		CA 2023
001	EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTE	40 790,99 €
040	OPERATION D'ORDRE	65 500,02 €
TOTAL		106 291,01 €



CONSEIL DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL



Présidente du Conseil de Développement Territorial du Sud de l'Aisne : Diane TIZA

Vice-président commission 1 : « Affirmer l'identité du PETR - UCCSA comme un territoire à dominante rurale qui bénéficie d'un cadre de vie de qualité » : M. Rubens OLIVENBAUM-CHAMPENOIS

Vice-présidente commission 2 : « Conforter et diversifier la dynamique économique du territoire » : Mme Corinne BERNE

Vice-président commission 3 : « Œuvrer pour un territoire durable » : M. Jean-Michel DAVESNE

Le Conseil de Développement travaille sur différents sujets qui touchent notre quotidien. Il est un lieu d'expression et de dialogue entre des personnes d'horizons très divers qui expriment leurs idées, les mettent en étude et en débat au profit du territoire et de ses habitants.

Il remplit une mission consultative auprès des élus du territoire, notamment sur le volet stratégie et plan d'action du Plan Climat Air et Energie du Sud de l'Aisne. Les commissions ont par ailleurs rendu plusieurs travaux :

COMMISSION 1 - AFFIRMER L'IDENTITE DU PETR - UCCSA COMME UN TERRITOIRE A DOMINANTE RURALE QUI BENEFICIE D'UN CADRE DE VIE DE QUALITE

- Augmenter les commandes de repas collectifs auprès des producteurs locaux

COMMISSION 2 - CONFORTER ET DIVERSIFIER LA DYNAMIQUE ECONOMIQUE DU TERRITOIRE

- Accompagner les jeunes sur notre bassin d'emploi
- Les chemins de randonnée du Sud de l'Aisne dans la revue Passion Rando
- Invitation à découvrir les chemins de randonnées du Sud de l'Aisne

COMMISSION 3 - ŒUVRER POUR UN TERRITOIRE DURABLE

- Vers une valorisation des déchets verts et des biodéchets
- Forêt sanctuaire
- Recyclage des pots horticoles : « dites-le avec des fleurs ! »



Hauts-de-France
Nord-Pas-de-Calais-Picardie



MAISON DU TOURISME *LES PORTES DE LA CHAMPAGNE*

Le 12 juillet 2013, les élus de l'UCCSA ont voté la création de la Maison du Tourisme du Sud de l'Aisne. Il s'agit d'un Office de Tourisme intercommunautaire, né de la fusion des différents Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiatives existants sur le territoire, sous forme d'un Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial (EPIC). La Maison du Tourisme se constitue d'un comité de direction qui regroupe des élus et des prestataires touristiques du territoire. Il délibère sur toutes les questions concernant le fonctionnement et l'activité de la Maison du Tourisme. L'objectif est de faire du Sud de l'Aisne une véritable destination touristique reconnue.

Le PETR - UCCSA a pour mission de collecter la taxe de séjour auprès des hébergeurs et de la reverser au Conseil départemental de l'Aisne et à la Maison du Tourisme. En mars 2024, le montant de la taxe de séjour collecté s'élève à **110 445,35 €**.

Le PETR - UCCSA et la Maison du Tourisme ont travaillé collectivement sur les cibles, le positionnement et les enjeux qui permettront d'élaborer le contrat de destination du Sud de l'Aisne. Le contrat de destination est un outil de développement touristique porté par la Région Hauts de France qui accompagne les territoires dans leur stratégie locale de développement touristique.

Le contrat s'appuie sur l'identité du territoire et de ses atouts qui doivent être mis en adéquation avec les attentes des clientèles touristiques visées.

ORGANIGRAMME de la Maison du Tourisme



Maison du Tourisme

Les Portes de la Champagne

2 place des États-Unis

02400 Château-Thierry

FRÉQUENTATION

Du 01/01/22 et le 31/12/22 (demandes au guichet enregistrées dans Tourinsoft)

2021 2022

7075
demandes

pour environ
9200 visiteurs
à l'accueil.

5190
demandes
Tourinsoft

pour environ
6747 visiteurs
à l'accueil.

Attention, ces chiffres sont tronqués par une mauvaise saisie tourinsoft, particulièrement durant la saison estivale.

En 2022

5337
FRANCAIS

4105 enregistrements tourinsoft

PRINCIPALES REGIONS

Hauts-de-France (61%)
↓ 3%
Île-de-France (20%) > stable
Grand-Est (9%)
↑ 2,5%

PRINCIPAUX DÉPARTEMENTS :

Aisne (57%) > stable
Seine-et-Marne (8,5%)
↑ 1,5%
Paris (5%) > stable
Marne (4,7%) > stable

1410
ÉTRANGERS

PRINCIPALES PROVENANCES :

France (79%)
Belges (6%)
USA (3,9%)
Royaume-Uni (3%)
Hollande (2,9%)

Il y a donc eu davantage de visiteurs en provenance du Royaume-Uni cette année avec une baisse du visitat hollandais.

8

VISITES guidées

NOMBRE DE VISITES PROGRAMMÉES

44

(-2 visites en 2021)
Nombre de dates stables.

NOMBRE DE VISITEURS PAYANTS

355

(389 en 2021)
Stabilisation du nombre de visiteurs

CHIFFRE D'AFFAIRES

2446,50€

(3112,84€ en 2021)
Fréquentation stable mais CA en baisse en raison du choix des visites privilégiées par les visiteurs (plutôt les visites moins « chères »)



Les visites ayant le mieux fonctionné sont :

Le bois de Belleau
avec 5 visites et 99 visiteurs dont 37 le 11 novembre.

La Fontaine Parade
avec 5 représentations et 74 visiteurs.

Sur les pas de Léon Lhermitte
avec 15 visiteurs pour une seule visite.

La nécropole française et Au milieu coule la Marne
avec 13 visiteurs chacune.

9

BOUTIQUE

PANIER MOYEN PAR VISITEUR

12,40€

14,51€ en 2021
15,07 € en 2020

NOMBRE DE VENTES

1375

1594 en 2021
N/C en 2020

CHIFFRE D'AFFAIRES PAR VISITEUR

3,28€

4,50€ (+55%) en 2021
2,95 € en 2020

10

CHIFFRE D'AFFAIRES BOUTIQUE 2022

17 062 €

En 2021 : 23 138,36€ (au 15/12)
En 2020 : 11 184€
En 2019 : 20 284,15€
En 2018 : 18 207,44€

Nous constatons une baisse du nombre de visiteurs suite à l'année exceptionnelle (le 400^{ème} anniversaire de la naissance de Jean de La Fontaine. Cela se répercute indéniablement sur le volume des ventes réalisées en boutique de la Maison du Tourisme.

Par ailleurs, le panier moyen est en baisse, ce que nous pouvons expliquer entre autres par le contexte économique incertain qui a émaillé l'année 2022.

Néanmoins il est à souligner que les objectifs fixés en début d'objectif sont atteints.

COMMERCIAL

NOMBRE DE DEVIS

92

+ 46 %

65 en 2021
137 en 2020

Belle reprise et bons retours aux propositions de devis

NOMBRE DE CONFIRMATIONS

68*

+ 54 %

44 en 2021
(31 groupes + 13 individuels)
+ 42 %

31 en 2020

*Réparti comme suit :
46 groupes
+ 8 croisière
+ 24 individuels

NOMBRE DE VISITEURS

1892

+10950%

974 en 2021
1158 en 2020

RETOMBÉES PRESTAIRES

36996,10€
+ 192 %
12632,38 € en 2021

11

⇒ VOIR LE RAPPORT D'ACTIVITES COMPLET DE LA MAISON DU TOURISME

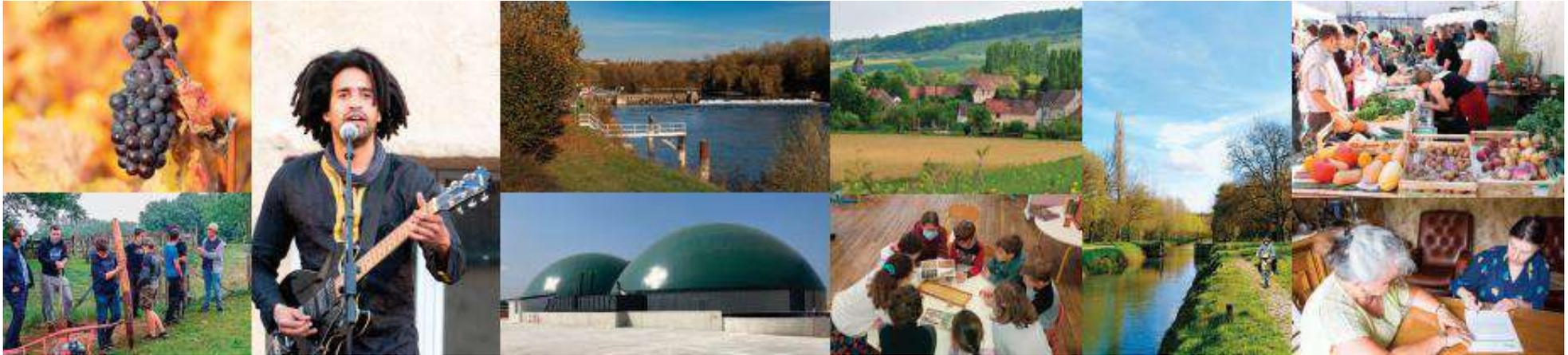
Annexe 1 : Périmètre du PETR - UCCSA

- **La Communauté de Communes du Canton de Charly sur Marne (C4)** a été créée le 31 décembre 1995 - **21 communes.**

Bézu-le-Guéry, Charly-sur-Marne, Chézy-sur-Marne, Coupru, Crouttes-sur-Marne, Domptin, Essises,	La Chapelle-sur-Chézy, L'Épine-aux-Bois, Lucy-le-Bocage, Marigny-en-Orxois, Montfaucon,	Montreuil-aux-Lions, Nogent-l'Artaud, Pavant, Romney-sur-Marne, Saulchery, Vendières, Veuilly-la-Poterie,	Viels-Maisons, Villiers-Saint-Denis
---	---	---	--

- **La Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry (CARCT)** a été créée le 1^{er} janvier 2017- **87 communes.**

Armentières-sur-Ourcq	Condé-en-Brie	Hautevesnes	Reuilly-Sauvigny
Azy-sur-Marne	Connigis	Jaulgonne	Rocourt-Saint-Martin
Barzy-sur-Marne	Coulonges-Cohan	La Croix-sur-Ourcq	Ronchères
Belleau	Courboin	Latilly	Rozet-Saint-Albin
Beuvarde	Courchamps	Le Charmel	Rozoy-Bellevalle
Bézu-Saint-Germain	Courmont	Licy-Clignon	Saint-Eugène
Blesmes	Courtemont-Varennes	Loupeigne	Saint-Gengoulph
Bonneil	Crézancy	Mareuil-en-Dôle	Saponay
Bonnesvalyn	Dhuys-et-Morin-en-Brie	Mézy-Moulins	Sergy
Bouresches	Dravegny	Mont-Saint-Père	Seringes-et-Nesles
Brasles	Epaux-Bézu	Monthiers	Sommelans
Brécly	Epiéds	Monthurel	Torcy-en-Valois
Brumetz	Essômes-sur-Marne	Montigny-L'Allier	Trélou-sur-Marne
Bruyères-sur-Fère	Etampes-sur-Marne	Montigny-les-Condé	Vallées-en-Champagne
Bussiares	Etrépilly	Montlevon	Verdilly
Celles-les-Condé	Fère-en-Tardenois	Nanteuil-Notre-Dame	Vézilly
Chartèves	Fossoy	Nesles-la-Montagne	Vichel-Nanteuil
Château-Thierry	Fresnes-en-Tardenois	Neuilly-Saint-Front	Vifort
Chézy-en-Orxois	Gandelu	Nogentel	Villeneuve-sur-Fère
Chierry	Gland	Pargny-La-Dhuys	Villers-Agron-Aiguizy
Cierges	Goussancourt	Passy-sur-Marne	Villers-sur-Fère
Coincy	Grisolles	Priez	



DEPARTEMENT DE L' AISNE

Arrondissement de CHATEAU-THIERRY



République Française

PETR - UCCSA
UNION DES COMMUNAUTES DE COMMUNES
DU SUD DE L' AISNE

Ferme du Ru Chailly - 02650 FOSSOY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 3 juillet 2024

**OBJET : LEADER : ZONES D'ACCELERATION DES ENERGIES RENOUVELABLES :
FINANCEMENT DE L'ETUDE ET DE L'INGENIERIE**

L'an deux mil vingt-quatre, le 3 juillet à 19 h, dans la salle de réunion du PETR - UCCSA, Ferme du ru Chailly, les délégués du Comité Syndical du PETR - UCCSA légalement convoqués, se sont réunis,

Date de convocation le : 27 juin 2024

Délégués en exercice : 32

Présents (titulaires et suppléants) : 17 Pour : 17

Absents (titulaires) : 16 Contre : 0

Représentés (suppléants) : 1 Abstention : 0

Votants : 17

Communauté de Communes du Canton de Charly sur Marne :

Titulaires présents :

M. ADAM, Mme CLOBOURSE, M. DEVRON, Mme LOISEAU, M. PITTON TERRIEN,
Mme REGARD, M. VERLAGUET

Titulaires excusés :

Mme HOURDRY, Mme RIBOULOT, M. RIVAILLER.

Suppléant excusé :

M. CECCALDI.

Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry :

Titulaires présents :

M. BAILLEUL, M. EUGENE, Mme GABRIEL, M. GIRARDIN, M. HAQUET,
M. LAHOUATI, M. MANGIN, M. LOGEROT, M. POIX.

Titulaire excusé :

M. MOÏSE.

Suppléant présent :

Mme DELAMARRE.

Suppléant excusés :

M. LEDUC JL, M. TROUBLÉ.

Secrétaire de séance : Mme GABRIEL

**OBJET : LEADER : ZONES D'ACCELERATION DES ENERGIES RENOUVELABLES :
FINANCEMENT DE L'ETUDE ET DE L'INGENIERIE**

Vu les orientations du territoire en matière de transition énergétique et notamment l'élaboration du Plan Climat Air Energie du Sud de l'Aisne,

Vu la loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables qui prévoit un dispositif de planification territoriale en matière d'énergies renouvelables,

Vu l'engagement du PETR - UCCSA d'accompagner les collectivités dans la définition des zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAEr) en proposant une cartographie en faveur du développement des énergies renouvelables.

Vu la délibération du comité syndical du 27 juin 2023 qui institue le Groupe d'Action Local (GAL) du Sud de l'Aisne,

Vu la stratégie LEADER portée par le PETR - UCCSA qui vise à « accompagner l'adaptation et les transitions du territoire en s'appuyant sur ses ressources locales, pour un avenir attractif et durable ».

Vu la fiche-action numéro 4 « Soutien à la transition énergétique et à la préservation des ressources naturelles par la voie de la sobriété » qui intègre le soutien à ce type d'initiatives, notamment à travers « Le développement des énergies renouvelables et/ou verte » et « L'émergence de groupes d'acteurs engagés pour la transition énergétique et environnementale »,

Le comité syndical, après en avoir délibéré, décide :

- d'autoriser le Président du PETR - UCCSA à solliciter les financements nécessaires auprès des fonds européens FEADER, par l'intermédiaire du programme LEADER, pour l'animation, la réalisation et le suivi de l'étude correspondant à l'identification des zones d'accélération des énergies renouvelables
- de prendre en charge la part non subventionnée par les fonds FEADER
- d'approuver le plan de financement prévisionnel relatif au projet « , la réalisation et le suivi de l'étude correspondant à l'identification des zones d'accélération des énergies renouvelables ci-après :

Dépenses	Montant	Ressources	Montant
Frais salariaux	15 000,00 €	FEADER (LEADER)	24 424,00 €
Frais de fonctionnement Ou Coûts simplifiés	2 250,00 €	Autofinancement	6 106,00 €
Etude	13 280,00 €		
Total des dépenses prévisionnelles	30 530,00 €	Total des ressources prévisionnelles	30 530,00 €

Et autorise le Président à signer tous les documents nécessaires

Fait et délibéré en séance, les jour et an que dessus et ont signé les membres présents.

Secrétaire de séance,



Le Président,
Olivier DEVRON



PETR - UCCSA
UNION DES COMMUNAUTES DE COMMUNE.
DU SUD DE L' AISNE
ferme du ru chailly
02650 FOSSOY
Tél. 03 23 71 68 60 Fax 03 23 71 53 53

DEPARTEMENT DE L'AISNE

Arrondissement de CHATEAU-THIERRY



République Française

PETR-UCCSA
UNION DES COMMUNAUTES DE COMMUNES
DU SUD DE L'AISNE

Ferme du Ru Chailly - 02650 FOSSOY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 3 juillet 2024

**OBJET : PERSONNEL : POSTE D'AMENAGEMENT DURABLE AU GRADE D'ATTACHE
TERRITORIAL : MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL**

L'an deux mil vingt-quatre, le 3 juillet à 19 h, dans la salle de réunion du PETR - UCCSA, Ferme du ru Chailly, les délégués du Comité Syndical du PETR - UCCSA légalement convoqués, se sont réunis,

Date de convocation le : 27 juin 2024

Délégués en exercice : 32

Présents (titulaires et suppléants) : 17 Pour : 17

Absents (titulaires) : 16 Contre : 0

Représentés (suppléants) : 1 Abstention : 0

Votants : 17

Communauté de Communes du Canton de Charly sur Marne :

Titulaires présents :

M. ADAM, Mme CLOBOURSE, M. DEVRON, Mme LOISEAU, M. PITTON TERRIEN,
Mme REGARD, M. VERLAGUET

Titulaires excusés :

Mme HOURDRY, Mme RIBOULOT, M. RIVAILLER.

Suppléant excusé :

M. CECCALDI.

Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry :

Titulaires présents :

M. BAILLEUL, M. EUGENE, Mme GABRIEL, M. GIRARDIN, M. HAQUET,
M. LAHOUATI, M. MANGIN, M. LOGEROT, M. POIX.

Titulaire excusé :

M. MOÏSE.

Suppléant présent :

Mme DELAMARRE.

Suppléant excusés :

M. LEDUC JL, M. TROUBLÉ.

Secrétaire de séance : Mme GABRIEL

**OBJET : PERSONNEL : POSTE D'AMENAGEMENT DURABLE AU GRADE
D'ATTACHE TERRITORIAL : MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL**

Considérant que les fonctionnaires territoriaux ont vocation à occuper les emplois de la Fonction Publique Territoriale,

Vu la délibération en date du 21 octobre 2013, créant un poste d'attaché territorial permanent à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaire afin d'assurer les fonctions de chargé de mission d'aménagement durable,

Vu la nécessité de modifier le temps de travail,

Vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 9 février 2024,

Le comité syndical, après en avoir délibéré accepte :

- de modifier la durée du temps de travail hebdomadaire de 35 heures à 17,50 heures à compter du 1^{er} décembre 2024

Et autorise le Président à signer toutes les pièces relatives à ce dossier

Fait et délibéré en séance, les jour et an que dessus et ont signé les membres présents.

Secrétaire de séance,



Le Président,
Olivier DEVRON



PETR - UCCSA
UNION DES COMMUNAUTES DE COMMUNES
DU SUD DE L' AISNE
ferme du ru chailly
02650 FOSSOY
Tél. 03 23 71 68 60 Fax 03 23 71 53 53

DEPARTEMENT DE L'AISNE

Arrondissement de CHATEAU-THIERRY



République Française

PETR - UCCSA
UNION DES COMMUNAUTES DE COMMUNES
DU SUD DE L' AISNE

Ferme du Ru Chailly - 02650 FOSSOY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 3 juillet 2024

OBJET : FESTIVAL DE MUSIQUE EN OMOIS 2025

L'an deux mil vingt-quatre, le 3 juillet à 19 h, dans la salle de réunion du PETR - UCCSA, Ferme du ru Chailly, les délégués du Comité Syndical du PETR - UCCSA légalement convoqués, se sont réunis,

Date de convocation le : 27 juin 2024

Délégués en exercice : 32

Présents (titulaires et suppléants) : 17 Pour : 17

Absents (titulaires) : 16 Contre : 0

Représentés (suppléants) : 1 Abstention : 0

Votants : 17

Communauté de Communes du Canton de Charly sur Marne :

Titulaires présents :

M. ADAM, Mme CLOBOURSE, M. DEVRON, Mme LOISEAU, M. PITTON TERRIEN,
Mme REGARD, M. VERLAGUET

Titulaires excusés :

Mme HOURDRY, Mme RIBOULOT, M. RIVAILLER.

Suppléant excusé :

M. CECCALDI.

Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry :

Titulaires présents :

M. BAILLEUL, M. EUGENE, Mme GABRIEL, M. GIRARDIN, M. HAQUET,
M. LAHOUATI, M. MANGIN, M. LOGEROT, M. POIX.

Titulaire excusé :

M. MOÏSE.

Suppléant présent :

Mme DELAMARRE.

Suppléant excusés :

M. LEDUC JL, M. TROUBLÉ.

Secrétaire de séance : Mme GABRIEL

OBJET : FESTIVAL DE MUSIQUE EN OMOIS 2025

Le Festival « Musique en Omois » apporte un rayonnement culturel sur le Sud de l'Aisne et propose des soirées estivales festives à ses habitants. Son organisation est un travail collectif qui développe les relations et la coopération entre les différentes collectivités territoriales,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique, article L2123-1 et suivants,

Vu la possibilité d'être accompagné par un consultant pour la bonne mise en œuvre du marché, Le comité syndical, après en avoir délibéré, décide :

- de reconduire le Festival de Musique en Omois
- d'autoriser en cas de besoin le lancement d'un MAPA pour confier l'organisation du festival
- d'autoriser en cas de besoin l'accompagnement d'une d'assistance à maîtrise d'ouvrage
- de confier des objets promotionnels ou des moyens techniques aux associations ou entreprises locales pour favoriser l'organisation du festival
- de recruter des artistes et/ou des techniciens du spectacle vivant par le biais d'un contrat avec le GUSO qui précisera le montant de la rémunération pour chaque prestation,
- de régler aux différents organismes, les cotisations et contributions sociales par l'intermédiaire du GUSO
- d'adhérer et de régler les frais associés à la Biscuiterie et au Fab Lab de Château-Thierry
- de créer deux emplois de vacataire afin d'aider à la logistique durant les concerts pour assurer les bonnes conditions d'accueil, de réception et de logistique selon les règles d'hygiène et de sécurité alimentaires, ce qui comprend :
 - aider à l'installation et au rangement des loges
 - aider à l'installation et à la désinstallation du matériel et des marchandises
 - faciliter l'accueil et la réception des groupes musicaux et des intervenants techniques
 - préparer, disposer et assembler des produits, des plats simples chauds ou froids
 - disposer et débarrasser la table
 - entretenir et nettoyer le matériel de restauration, équipement et local
 - effectuer diverses courses nécessaires à la production (aller chercher la commande du traiteur, un artiste à la gare...)
 - administratif : gérer les signatures des contrats de travail des artistes et des techniciens non effectués au préalable, recueil des droits sacem...
 - superviser et surveiller le point billetterie pendant toute la durée de son ouverture
- d'inscrire les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges,
- de rembourser les frais kilométriques et repas sur justificatifs selon le barème en vigueur de la Fonction Publique Territoriale,

- de régler toutes les factures afférentes à l'organisation du festival
- d'accepter les encaissements liés à la vente, aux consignes des produits confiés
- de solliciter les subventions auprès des différents partenaires

Et autorise le Président à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Fait et délibéré en séance, les jour et an que dessus et ont signé les membres présents.

Secrétaire de séance,



Le Président,
Olivier DEVRON



PETR - UCCSA
UNION DES COMMUNAUTES DE COMMUNES
DU SUD DE L' AISNE
ferme du ru chailly
02650 FOSSOY
Tél. 03 23 71 68 60 Fax 03 23 71 53 53